

RAPPORT ANNUEL 2023-2024



Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec



Conformément au Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, ce rapport présente les principales activités de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2023 et se terminant le 31 mars 2024.

TABLE DES MATIÈRES

4	LETTRES DE PRÉSENTATION
5	MISSION, VISION ET VALEURS DE L'OOAQ
6	RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE
8	RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
12	GOUVERNANCE
22	RAPPORT DES ACTIVITÉS
23	du comité de la formation
25	relatives à la reconnaissance des équivalences
30	relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences
32	relatives à l'assurance responsabilité professionnelle
34	relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession
38	relatives à l'inspection professionnelle
45	relatives à la formation continue
47	relatives aux enquêtes disciplinaires du bureau du syndic
52	relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes d'honoraires
53	du comité de révision (des décisions du bureau du syndic)
55	du conseil de discipline
57	relatives aux infractions pénales prévues au <i>Code des professions</i> ou aux lois professionnelles
59	relatives au rôle sociétal de l'Ordre et aux communications
62	relatives à l'équité, la diversité et l'inclusion
63	PRIX ET DISTINCTIONS
66	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES
71	INFORMATIONS FINANCIÈRES
72	RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS
74	ÉTATS FINANCIERS
74	Résultats
75	Évolution des soldes de fonds
76	Bilan
77	Flux de trésorerie
78	Notes complémentaires
85	Renseignements complémentaires

LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, le 15 novembre 2024

Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Présidente,

Conformément à la Loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024.

Veuillez recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Madame Sonia LeBel

Ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor

Montréal, le 15 novembre 2024

Madame Sonia LeBel

Ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor

Cabinet de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente
du Conseil du trésor
875, Grande Allée Est, 4^e étage, secteur 100
Québec (Québec) G1R 5R8

Madame la Ministre,

Conformément à la Loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2024.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Paul-André Gallant, MBA, ASC, M.P.O., orthophoniste
Président

Montréal, le 15 novembre 2024

Madame Dominique Derome

Présidente

Office des professions du Québec
800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Madame la Présidente,

Conformément à la Loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2024.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Paul-André Gallant, MBA, ASC, M.P.O., orthophoniste
Président

MISSION, VISION ET VALEURS DE L'OOAQ



MISSION

Assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres, notamment en assurant la surveillance de la pratique et en soutenant le maintien des compétences.

VISION

L'Ordre et ses membres s'engagent à être une force rassembleuse et inclusive pour faire évoluer les pratiques en cohérence avec les besoins de la société québécoise.

VALEURS

Dans l'accomplissement de leurs fonctions, l'Ordre, ses administratrices et administrateurs, son personnel et ses membres sont guidés par ces trois valeurs fondamentales :

COLLABORATION
INTÉGRITÉ
INNOVATION

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2023-2024 a été charnière pour le conseil d'administration de l'OOAQ et pour le déploiement de la mission de l'organisation. En effet, des travaux à différents niveaux ont permis ou permettront à terme de définir la vision d'avenir de l'organisation et le champ d'exercice des professions d'orthophoniste et d'audiologiste. Plus largement, une définition plus contemporaine du système professionnel sera déterminée permettant ultimement de mieux protéger le public. Bien que ces travaux et les changements anticipés génèrent beaucoup d'attentes, l'Ordre est convaincu qu'une participation active aux divers chantiers qui ont lieu simultanément est essentielle. Il faut mettre toutes les énergies nécessaires afin que les résultats correspondent aux changements que l'on se permet d'espérer.



Paul-André Gallant

MBA, ASC, M.P.O., orthophoniste

Une nouvelle planification stratégique axée sur la collaboration avec les partenaires

Beaucoup d'efforts ont été déployés cette année sur le diagnostic organisationnel en vue de l'élaboration d'une vision pour les cinq prochaines années, vision qui soutient les objectifs stratégiques prioritaires de l'OOAQ. Ce changement était pertinent non seulement considérant l'environnement riche dans lequel l'Ordre évolue, mais aussi par le désir des administratrices et administrateurs de collaborer davantage avec les actrices et acteurs de l'écosystème. La nouvelle vision vise ainsi à faire avancer les dossiers centraux à la protection du public, et ce, en partenariat et en phase avec les enjeux sur le terrain.

Nouvelle vision de l'Ordre

« L'Ordre et ses membres s'engagent à être une force rassembleuse et inclusive pour faire évoluer les pratiques en cohérence avec les besoins de la société québécoise. »

Cette vision porte des messages qui guident les actions de l'Ordre au quotidien. D'abord, elle démontre l'importance que les membres se sentent interpellées et interpellés et portent la mission de l'Ordre dans leurs milieux. Pour ce faire, l'Ordre s'engage à leur donner les outils pour mieux faire connaître leur expertise afin qu'elles et ils se considèrent comme parties prenantes de l'amélioration des services auprès de la population. Par la suite, l'Ordre souhaite être le point de rencontre pour les partenaires désirant mettre en lumière des solutions aux enjeux sociétaux en lien avec les pratiques des orthophonistes et audiologistes. Il souhaite aussi promouvoir la diversité comme un outil essentiel à la concrétisation du rôle sociétal à porter par les orthophonistes et les audiologistes. Enfin, devant l'évolution rapide des besoins d'une société de plus en plus exigeante et soumise à des situations complexes, l'Ordre se doit d'innover et d'accompagner le public ainsi que les membres vers des pratiques cliniques efficaces et des paradigmes de services différents axés sur des idées nouvelles et mettant de l'avant la prévention.

Des chantiers porteurs de progrès et d'opportunités

Le gouvernement actuel, dans un souhait d'améliorer les services publics et de moderniser le système professionnel québécois, a mis en place des chantiers auxquels les ordres professionnels sont conviés. D'ailleurs, dans un souci de partage et de saine gestion du changement avec les membres de l'Ordre, deux webinaires ont été organisés afin d'informer et de discuter avec les membres de l'impact des réflexions qui ont cours actuellement.

Le dossier de l'élargissement des pratiques professionnelles, piloté par le ministère de la Santé et des Services sociaux, vise avant tout à assurer que les compétences professionnelles soient exploitées à leur juste valeur pour améliorer l'offre de services à la population. À la suite de la consultation des 29 ordres du secteur de la santé et des services sociaux, dans laquelle l'Ordre a soumis 5 propositions, 18 priorités ont été retenues. Depuis, certains chantiers ont débuté et d'autres auront lieu dans la prochaine année. L'OOAQ est ou sera impliqué dans plusieurs de ceux-ci dont les résultats pourraient avoir un impact sur la pratique professionnelle. Évidemment, l'Ordre sera là pour accompagner les membres dans ce qui, nous l'espérons, sera une révolution utile et coordonnée.

D'autre part, 2023 soulignait le 50^e anniversaire du système professionnel et de sa loi-cadre, soit le *Code des professions*. La ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dans un souci de moderniser celui-ci et de le rendre plus actuel pour améliorer la confiance du public envers les institutions, lançait en mai 2023, un grand chantier de modernisation du système professionnel. Ce chantier qui risque de se déployer en plusieurs phases et sur plusieurs années permettra à terme, du moins c'est ce que nous souhaitons, de mieux définir le rôle des ordres professionnels, de mieux circonscrire la notion de protection du public, d'alléger le traitement réglementaire qui est un obstacle à la responsabilité imputée aux ordres, de revoir le financement de ces derniers et leur structure pour que la confiance du public envers ces institutions se déploie davantage.

De nouvelles réalités et une gestion responsable

Depuis quelques années, au-delà de la surveillance de l'exercice de ses membres, les responsabilités qui incombent aux ordres ont grandement augmenté via leur rôle sociétal. En effet, celui-ci prend de l'ampleur pour répondre aux enjeux actuels du Québec. La pénurie de main-d'œuvre, la protection du français, l'immigration, le développement durable, la protection des renseignements personnels, les questions d'équité, diversité et inclusion (ÉDI), ou

encore l'intelligence artificielle, pour ne nommer que ces exemples, sont dorénavant sous le radar constant de l'organisation.

Le conseil d'administration est bien au fait de ces nouvelles responsabilités qui provoquent l'apparition de tout un lot de nouveaux enjeux et de risques à contrôler comme administratrices et administrateurs. La bonne gouvernance d'une organisation devient ainsi le rempart pour assurer une gestion responsable des ressources de l'Ordre et des décisions qui sont prises. Je suis très fier que l'Ordre ait mis en place une gouvernance participative inspirée des meilleures pratiques dans le domaine, et ce, depuis plusieurs années. Les comités de gouvernance et d'éthique, d'audit de finances et de gestion des risques ainsi que celui des ressources humaines épaulent le conseil d'administration et veillent au bon fonctionnement des affaires de l'Ordre. Notamment, un processus de gestion intégrée des risques est maintenant en place et permet d'avoir une vision lucide et proactive de ces enjeux et ces risques afin de les atténuer et les prévenir. Cela permet aux administratrices et administrateurs de prendre des décisions parfois difficiles, mais nécessaires pour l'avenir de l'organisation. Tout cela, dans le but que l'OOAQ demeure solide et améliore son offre de services.

Remerciements

J'aimerais remercier nos partenaires externes, nos homologues et autres organisations du système professionnel, mais aussi et surtout, celles et ceux qui portent la voix des bénéficiaires de nos services. Vous nous incitez à réfléchir et à faire mieux quotidiennement.

Merci aux membres de la permanence, des humains formidables dont le cœur, la vaillance, la rigueur et la grande expertise inspirent chaque décision.

Merci aux orthophonistes et aux audiologistes qui, de plus en plus, s'impliquent au sein de l'Ordre, tant sur le plan du partage de leur expertise pour le développement professionnel que par leur participation aux groupes de travail et comités. Je souligne également l'implication des membres qui nous signalent des enjeux, partagent leurs réflexions et proposent des solutions.

Merci enfin au conseil d'administration de l'Ordre qui, en toute imputabilité, porte la lourde responsabilité des décisions parfois difficiles, tout en faisant preuve d'ouverture, de courage et de rigueur.



Paul-André Gallant, MBA, ASC, M.P.O., orthophoniste

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le dernier exercice a été marqué par l'élaboration et l'entrée en vigueur d'une nouvelle planification stratégique 2023-2028, un processus réflexif qui a regroupé plusieurs actrices et acteurs. En effet, le conseil d'administration (CA), le comité de direction de l'Ordre et toute l'équipe de la permanence, ainsi qu'une orthophoniste et un audiologiste ont mis la main à la pâte pour dégager des orientations qui dicteront nos actions pour les cinq prochaines années.



Maya Raic

MBA, M. Sc. Pol., Adm.A.

Quatre objectifs ont été définis, tous accompagnés de stratégies spécifiques. Les orientations, et un premier plan d'action prenant fin en mars 2025, ont d'ailleurs été adoptés par le CA en septembre 2023.

1 Le public disposera d'un ordre qui rassemble et collabore avec les différentes actrices et différents acteurs qui œuvrent, promeuvent et bénéficient de l'orthophonie et de l'audiologie.

Avec cet objectif, notre intention est de faire connaître davantage les champs d'exercices, les compétences et l'étendue des domaines de pratique des orthophonistes et audiologistes afin qu'ils soient compris du public, mais également des autres professionnelles et professionnels. En quelques mois seulement, nous comptons plusieurs réalisations telles que le développement de nouveaux contenus Web sur le trouble de traitement auditif (TTA), la santé auditive chez les enfants, les générateurs de bruit pour bébés, la dysphagie et la mise en ligne de l'Espace Fréquences, un espace de partage de contenus professionnels et scientifiques accessible sur le site Web de l'Ordre qui regroupe déjà plus d'une dizaine de contenus.

De plus, nous encourageons les membres à prendre connaissance et à partager ces différents contenus au sein de leurs réseaux. Parallèlement, nous visons à augmenter la présence de l'Ordre sur les réseaux sociaux et à susciter des opportunités pour mettre de l'avant le rôle des orthophonistes et audiologistes.

Notre volonté est de créer et renforcer nos partenariats stratégiques et significatifs avec les parties prenantes pour canaliser les efforts dans nos dossiers communs : en renforçant nos liens avec les universités dans le transfert de connaissances vers les membres, en révisant la stratégie d'affaires publiques de l'Ordre, en travaillant avec nos partenaires dans le développement du DEC en intervention du langage (TIL) afin de pallier les grands besoins en orthophonie, en créant des canaux de communication

avec les organisations impliquées dans la formation initiale des orthophonistes et audiologistes hors Québec afin de faciliter le parcours d'intégration aux professions et en renforçant nos partenariats et la visibilité avec les organisations impliquées dans le recrutement international afin de faciliter le recrutement.

Déjà plusieurs réalisations se sont concrétisées, dont la transmission d'un document expliquant l'importance de la création d'un titre d'emploi en intervention du langage aux ministères impliqués dans la réflexion concernant l'introduction des TIL, une participation active aux missions de recrutement hors Québec réalisées par des partenaires et la révision et vulgarisation des pages Web sur le processus d'équivalence de formation présenté sur le site Web de l'Ordre.

Nous souhaitons également affirmer notre position d'influence auprès du gouvernement, des élues, élus et de l'administration publique en mettant de l'avant des solutions concrètes pour optimiser les services rendus à la population. Pour ce faire, nous prévoyons participer activement aux diverses consultations, aux événements en lien avec l'éducation, la santé et la communication, poursuivre les actions pour l'élargissement des pratiques professionnelles, en saisissant les opportunités en lien avec l'amélioration de l'accès aux appareils auditifs et continuer les actions de promotion et de reconnaissance de l'apport de l'orthophonie et de l'audiologie.

2 Le public bénéficiera d'une gamme de services élargis, innovants et de qualité, offerts dans les domaines de l'orthophonie et de l'audiologie.

L'Ordre est guidé par une volonté constante de mise en valeur des tendances en matière de pratiques professionnelles innovantes et pouvant optimiser les services. Cet objectif se réalisera en accomplissant des stratégies spécifiques, notamment en développant de nouveaux types de formation, tels les rendez-vous INNOVATION de l'OOAQ qui connaissent un bon succès, en favorisant le transfert de connaissances des professionnelles et professionnels via l'Espace Fréquences, en effectuant la promotion des formations offertes sur la plateforme de développement professionnel Socrate au Canada et en Europe ou en promouvant les rôles spécifiques des orthophonistes et audiologistes dans une perspective d'accessibilité compétente.

L'Ordre souhaite actualiser l'encadrement des professions selon l'évolution des pratiques découlant des avancées scientifiques et technologiques, des modifications règlementaires ainsi que des lois en vigueur. Cela passe, entre autres, par l'accompagnement des membres en pratique privée dans leur gestion de la facturation, par la compréhension de l'exercice au sein d'une société et la préservation de l'indépendance professionnelle, par l'amélioration de l'évaluation des candidates et candidats en démarche d'équivalence, ainsi que par l'identification des pratiques actuelles ou imminentes qui intègrent l'intelligence artificielle (IA) dans le but d'identifier l'encadrement nécessaire. De plus, l'OOAQ participe activement au projet de modernisation du système professionnel. De nombreux documents ont été produits et plusieurs rencontres organisées.

Nous avons intensifié l'offre de services « Atelier sur la tenue de dossiers » à Montréal et en région pour répondre à la demande grandissante des membres. L'Ordre a également poursuivi le service personnalisé de soutien aux orthophonistes et audiologistes en privilégiant notamment les appels ou rencontres pour les dossiers plus complexes.

Au cours de l'exercice, une fiche professionnelle sur les honoraires, la facturation, les paiements et reçus en pratique privée a été produite ainsi qu'une seconde portant sur l'exercice au sein d'une société. Des rencontres ont été organisées dans les universités avec les personnes candidates à la profession. Des outils d'évaluation des compétences des personnes formées à l'étranger ont été créés et sont en période de validation. Un formulaire révisé de demande d'équivalence en orthophonie est en ligne et celui en audiologie est à venir. Incontournable en 2024, une réflexion en groupe de travail est en cours concernant l'apport de l'IA dans les professions d'orthophoniste et d'audiologiste et les manières d'encadrer celle-ci. Étant donné le grand succès obtenu pour la dernière édition, le programme de mentorat de l'OOAQ a été renouvelé pour une nouvelle année alors que 30 dyades sont confirmées. D'ailleurs, l'Ordre a mis en place du parrainage de communautés de pratique en éducation inclusive, en lien avec le guide de pratique en orthophonie scolaire, et en dysphagie, pour le guide de pratique en orthophonie pour les personnes dysphagiques ou à risque de l'être. Un guide pratique en vestibulaire suivra au cours de la prochaine année.

3 Le public comptera sur des orthophonistes et audiologistes engagés, engagés, confiantes et confiants, et dont le rôle est connu et valorisé.

Nous voulons soutenir les membres dans la compréhension, l'affirmation et l'application des valeurs d'équité, diversité et inclusion (ÉDI) dans leur pratique et dans leur milieu que ce soit en créant des contenus spécifiques dédiés aux enjeux qui sont liés à l'ÉDI ou encore, en réalisant une démarche d'évaluation organisationnelle.

Cette dernière a d'ailleurs débuté en février 2024 et se terminera à la fin de l'année 2024 par un plan d'action. Notre démarche s'appuie sur le modèle *GDEIB* (*Global Diversity, Equity & Inclusion Benchmarks*), modèle universel et reconnu mondialement. Elle se soldera en des mesures audacieuses qui permettront à l'OOAQ et ses membres de faire une différence. Créé en 2020, le groupe de travail pour la valorisation de la diversité et la lutte contre le racisme et toutes autres formes de discrimination fait partie de cette démarche, entre autres, en analysant et commentant les avancées.

Nous avons également la volonté d'intensifier les échanges directs entre l'Ordre et ses membres pour, notamment, les informer et les inclure dans les décisions et positionnements de l'organisation. D'abord, en identifiant les meilleurs moyens pour établir un lien direct en fonction des ressources. Puis, en ciblant mieux les intérêts et en mettant en place des webinaires sur des sujets d'actualité.

Plusieurs moyens sont déjà en place : les rencontres avec des membres souhaitant attirer le regard de l'Ordre sur un enjeu précis, les groupes privés Facebook, les infolettres, l'Espace membres, l'inspection professionnelle et les formations en présence, pour ne nommer que ces exemples.

L'Ordre souhaite multiplier les initiatives qui permettent aux membres de participer à sa mission tout en valorisant leurs rôles auprès de la population. Que ce soit en favorisant leur implication dans l'élaboration de contenus en orthophonie et en audiologie ainsi que dans les activités d'affaires publiques, en leur permettant de mieux s'approprier les positionnements de l'OOAQ, en parrainant ou en créant des communautés de pratique, en développant une activité de développement professionnel pour outiller les membres à mieux utiliser leurs habiletés de communicatrice ou communicateur auprès de la population; les avenues visées sont multiples.

À titre d'exemples, à notre demande auprès des instances gouvernementales, des membres orthophonistes ont fait partie de la consultation en lien avec la mise à jour du programme de français du ministère de l'Éducation. De plus, à la suite de grandes préoccupations des membres exerçant auprès d'une jeune clientèle, un webinaire en collaboration avec le ministère de la Famille a été organisé afin que les orthophonistes et audiologistes puissent se familiariser avec la révision du programme d'allocation pour l'intégration en service de garde (AISG) qui entrerait en vigueur en janvier 2024. Bref, des formules gagnantes.

4 Le public et les membres pourront compter sur une organisation efficiente sur le plan de sa gouvernance, sa gestion financière et ses ressources humaines.

Notre souhait est d'adapter et prioriser nos actions en fonction des ressources humaines et financières disponibles et des différentes obligations de l'Ordre au regard des lois et des règlements. Pour ce faire, nous misons sur l'implantation de stratégies liées au plan d'action de l'Ordre que nous ajusterons au besoin.

En ce sens, nous poursuivons notre plan de retour à l'équilibre budgétaire. Un suivi serré est d'ailleurs assuré par le comité d'audit et de gestion des risques. D'ailleurs, l'Ordre prévoit un léger surplus dans ses coûts d'opération 2024-2025, équilibre que l'on devrait retrouver dans les années à venir. Des travaux ont également cours pour mutualiser les coûts interordres relatifs aux technologies de l'information (TI), ces derniers ayant augmenté sensiblement en raison du marché où les coûts ont explosé. La démarche est maintenant intégrée aux travaux du Forum des DG au sein du CIQ, et ce, à l'initiative de l'OOAQ.

En parallèle, l'Ordre évalue les alternatives possibles en vue du renouvellement du CRM (Tableau des membres de l'Ordre). Une vigie du marché a lieu de même que des échanges réguliers avec d'autres ordres professionnels afin de trouver une formule gagnante en termes d'efficacité et de coût. Le contrat nous liant à notre fournisseur de CRM prend fin en 2027 et nous avons débuté la réflexion concernant son remplacement, puisque la pérennité de l'offre de services n'est pas garantie. Le comité d'audit et de gestion des risques suit de près cette démarche.

Concernant la protection des renseignements personnels que détient l'Ordre, tout est en place pour se conformer aux obligations de la *Loi 25* et nous continuons nos travaux pour assurer cette protection. Les travaux se poursuivent afin d'assurer

cette protection, nous prémunir contre les risques de cyberattaque et anticiper les risques reliés à la protection des renseignements personnels.

De plus, nous voulons diversifier nos sources de revenus notamment en développant le programme de formation continue, en promouvant le contenu de notre carrefour de formations et en adoptant un marketing plus soutenu pour nos différentes offres de formations et pour le service de publications d'offres d'emploi aux membres d'organisations externes.

Plusieurs formations ont été ajoutées au catalogue Socrate et connaissent une belle popularité. La forme asynchrone est aussi facilitante pour les professionnelles et professionnels, ce qui ne nous empêche pas de prévoir des événements en présence lorsque le sujet le commande. Le carrefour de formations offre aussi l'accès aux formations offertes par des dispensateurs externes permettant aux membres de bénéficier d'une offre attrayante et variée.

Nouveauté au cours du dernier exercice, l'Ordre offre aux membres la possibilité d'obtenir des dispenses quant à leurs obligations de formation continue dépendamment de leur situation et dans certains contextes d'arrêt de travail prolongé. La politique de développement professionnel a été modifiée en ce sens et cette nouveauté est accessible depuis décembre 2023.

Autre nouveauté de la dernière année, les non-membres peuvent maintenant accéder au carrefour de formations. Notre intention est d'intensifier la promotion auprès du marché francophone européen afin de favoriser l'intérêt des professionnelles et professionnels outre-mer. Encore une fois, l'évolution des revenus issus de la formation continue est suivie de près par le comité d'audit et de gestion des risques.

L'Ordre souhaite adopter une approche de développement et de valorisation des talents en instaurant des modalités de partage ou de transfert des connaissances entre les membres de la permanence, en établissant une mesure permettant de soutenir la stratégie de fidélisation et en renforçant la mobilisation de l'équipe en regard de leur travail à l'Ordre. Au-delà des échanges mensuels auxquels toute la permanence participe, nous avons instauré une activité ludique qui permet le partage de connaissances et qui prend place lors des rencontres mensuelles. Cette activité a débuté en janvier 2024 et connaît un franc succès.

De plus, le comité de ressources humaines (RH) de l'Ordre suit de près l'évolution des différents tableaux de bord lui indiquant les mouvements des éléments clés en RH. Un plan de développement des talents a aussi été bâti et se concrétisera au moment de l'évaluation de la performance de chaque membre de l'équipe dès le début de l'année financière 2024-2025. Un sondage annuel de satisfaction et de mobilisation est aussi en place, assurant ainsi à l'organisation de corriger les situations qui pourraient nuire à sa performance. Le mieux-être au travail fait partie intégrante des opérations et un comité Santé mieux-être est d'ailleurs en place pour ce faire.

Il faut planifier la relève et assurer une transition harmonieuse au regard des ressources humaines et du CA. En ce sens, nous prévoyons la mise en place d'un exercice annuel de planification de la relève qui couvre à la fois la permanence, mais aussi le conseil d'administration.

Concernant ce dernier, la réflexion a cours au sein du comité de gouvernance de l'Ordre quant aux différents moyens d'attirer des candidatures lors des élections des administratrices et administrateurs.

Du côté de la permanence, les descriptions de poste et profils de compétence ont été révisés et les postes ayant une possible relève à l'interne, identifiés. Toutes ses actions et celles à venir sont suivies de près par le comité RH de l'Ordre.

Tout comme les années antérieures et fort probablement les années à venir, la période a été chargée de défis et de succès. L'exercice de planification stratégique 2023-2028 réalisé nous guidera dans nos actions à venir. Je tiens à remercier l'équipe formidable qui supporte et réalise tout ce travail, et ce, avec le sourire! La compétence et le professionnalisme sont gages de succès et cela se révèle à l'Ordre. Il y a aussi tout le support que nous recevons du conseil d'administration et de son président dont l'engagement est sans faille et que je tiens à souligner, les heures consacrées dépassant largement ce que l'on peut imaginer.

La directrice générale,



Maya Raic, MBA, M. Sc. Pol., Adm.A.

GOVERNANCE

Présidence

Caractéristiques du président en poste au 31 mars 2024

Nom	Paul-André Gallant
Genre	Homme
Âge au moment de sa plus récente élection	Plus de 35 ans
Date d'entrée en fonction de son plus récent mandat	2022-11-18
Modalité de l'élection	Suffrage universel des membres
Nombre de mandats terminés au 31 mars	2
Durée du mandat à la présidence (en années)	4
Rémunération globale — au dollar près	Pour ses services à temps plein durant l'exercice 2023-2024, le président a reçu une rémunération de 169 173 \$. À ce montant s'ajoute la somme de 12 709 \$ qu'il a reçue en avantages sociaux.
Nombre moyen d'heures de travail par semaine effectuées pour l'Ordre — à une décimale près	50
Secteur d'activité professionnelle	Orthophoniste
Assiduité aux séances du conseil tenues au cours de l'exercice	6/6
Autres responsabilités au sein de l'Ordre	Membre du comité d'audit et de gestion des risques Membre du comité de gouvernance et d'éthique Membre du comité de la formation Membre du comité des ressources humaines Président du Groupe de travail pour la valorisation de la diversité et la lutte contre le racisme et toutes autres formes de discrimination

Conseil d'administration

Composition du conseil d'administration (CA) au 31 mars 2024

	NOMBRE
Administrateurs(-trices) en poste (en incluant le président et les administrateurs[-trices] nommé[e]s par l'Office des professions)	11
Postes d'administrateurs(-trices) vacants parmi les membres de l'Ordre	0
Postes d'administrateurs(-trices) vacants parmi les administrateurs(-trices) nommé(e)s par l'Office	0

Liste des membres du CA (sans le président)

NOM	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION DU PLUS RÉCENT MANDAT	TYPE D'ADMINISTRATEUR (-TRICE)*	NOMBRE DE MANDATS, CONSÉCUTIFS OU NON, TERMINÉS AU 31 MARS	SECTEUR D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	RÉGION ÉLECTORALE	ASSIDUITÉ AUX SÉANCES DU CONSEIL	RÉMUNÉRATION GLOBALE	DATE DE FIN DE MANDAT OU DE DÉMISSION	AUTRES RESPONSABILITÉS AU SEIN DE L'ORDRE
Salim Anani	2023-10-30	Nommé par l'Office	1	Informatique	–	6/6	3 217 \$	–	Président du comité de gouvernance et d'éthique
Geneviève Chénier	2021-10-29	Élue	0	Orthophonie	Montréal	6/6	5 715 \$	–	Responsable du dossier EDI (éthique, diversité, inclusion)
Fannie Dussault	2021-10-29	Élue	0	Orthophonie	Centre	6/6	5 582 \$	–	Vice-présidente Membre du comité des ressources humaines
Martin Fortin	2023-11-17	Élu	2	Audiologie	Centre	6/6	4 973 \$	–	–
Alphonse Galluccio	2021-10-20	Nommé par l'Office	2	Finances	–	6/6	3 947 \$	–	Trésorier Président du comité d'audit et de gestion des risques
Frédérique Jehasse	2021-05-05	Élue	0	Orthophonie	Nord	6/6	4 927 \$	–	Présidente du comité des ressources humaines
Claude Otis	2021-06-08	Nommé par l'Office	0	Gestion	–	6/6	3 191 \$	–	Membre du comité des ressources humaines
Patricia Perez	2023-11-17	Élue	2	Orthophonie	Sud	6/6	5 579 \$	–	Membre du comité de gouvernance et d'éthique
Renée Rancourt	2021-10-29	Élue	2	Orthophonie	Ouest	6/6	6 164 \$	–	Membre du comité d'audit et de gestion des risques
Marie-Soie Roussel	2021-05-05	Élue	0	Audiologie	Montréal	6/6	5 471 \$	–	Membre du comité de gouvernance et d'éthique

* Type d'administrateur(-trice) : élu(e), nommé(e) par l'Office des professions, nommé(e) par le CA pour pourvoir à une vacance.

Composition du conseil d'administration au 31 mars selon le genre

	NOMBRE
Femmes	6
Hommes	5
Total des administrateurs(-trices) en poste au 31 mars	11

Composition du conseil d'administration au 31 mars selon le groupe d'âge

	NOMBRE
Âgé(e)s de 35 ans ou moins au moment de sa plus récente élection ou nomination	2
Âgé(e)s de plus de 35 ans au moment de sa plus récente élection ou nomination	9
Total des administrateurs(-trices) en poste au 31 mars	11

Composition du conseil d'administration au 31 mars selon que les administrateurs(-trices) soient membres de l'Ordre ou nommé(e)s par l'Office

	NOMBRE
Élu(e)s ou nommé(e)s parmi les membres de l'Ordre	8
Nommé(e)s par l'Office des professions	3
Total des administrateurs(-trices) en poste au 31 mars	11

Séances tenues par le conseil d'administration au cours de l'exercice

	NOMBRE
Séances ordinaires	5
Séances extraordinaires	1

Résolutions adoptées par le conseil d'administration au cours de l'exercice

Politiques et pratiques de gouvernance	Formation d'un comité	S.O.
	Nominations	Comité de gouvernance et d'éthique — membre (septembre 2023)
		Conseil d'arbitrage des comptes — arbitre (avril et septembre 2023)
		Comité d'admission — membre (avril 2023)
		Comité de révision des équivalences — membres, présidence (septembre 2023) et membres substitués (avril et décembre 2023)
		Comité ÉDI — responsable (septembre 2023)
		Comité d'inspection professionnelle — membre substitut (juin 2023)
Délégations de pouvoir	Comité de révision des plaintes — membres et présidence (septembre 2023)	
	Comité des prix — membres et présidence (septembre 2023)	
	Représentante et représentant de l'OOAQ au comité bipartite OOAQ-REPAR (septembre 2023)	
Affaires réglementaires et légales	Fixation des cotisations	Première répondante auprès d'Éco Entreprises Québec (juin 2023)
	Orientations stratégiques	Détermination de la cotisation 2024-2025 (décembre 2023)
Affaires relatives à la pratique professionnelle	Adoption de règlements et de politiques	Planification stratégique 2023-2028 (septembre 2023)
		<i>Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des orthophonistes et audiologistes — version anglaise traduite par l'Office des professions (juin 2023)</i>
		<i>Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des orthophonistes et audiologistes — remplaçant la version antérieure dudit règlement (chapitre C-26, r. 178) (avril 2023)</i>
		Politique de remboursement des dépenses et du formulaire de réclamation révisée (février 2024)
		Politique de télétravail révisée (avril 2023)
		Politique pour prévenir et contrer le harcèlement et la violence — nouvelle version (juin 2023)
		Politique de développement professionnel révisée (septembre 2023)
Divers	Adoption de normes ou de guides de pratiques	Politique de capitalisation (décembre 2023)
	Prise de position	Conformité du programme universitaire de maîtrise en audiologie de l'Université Laval (septembre 2023)
		S.O.

Orientations stratégiques

Plan stratégique 2023-2028

La mission de l'OOAQ, en tant qu'ordre professionnel, est de protéger le public. Dans ce contexte, l'Ordre a choisi volontairement de mettre celui-ci au cœur de ses objectifs stratégiques afin de porter un message clair, distinctif et irrévocable de son engagement à l'ensemble des parties prenantes impliquées. Quatre objectifs stratégiques ont été déterminés.

- 1 Le public disposera d'un ordre qui rassemble et collabore avec les différentes actrices et différents acteurs qui œuvrent, promeuvent et bénéficient de l'orthophonie et de l'audiologie.
- 2 Le public bénéficiera d'une gamme de services élargis, innovants et de qualité, offerts dans les domaines de l'orthophonie et de l'audiologie.
- 3 Le public comptera sur des orthophonistes et audiologistes engagées, engagés, confiantes et confiants, et dont le rôle est connu et valorisé.
- 4 Le public et les membres pourront compter sur une organisation efficiente sur le plan de sa gouvernance, sa gestion financière et ses ressources humaines.

Élections au conseil d'administration*

RÉGION ÉLECTORALE	NOMBRE DE POSTES EN ÉLECTION POUR LA RÉGION ÉLECTORALE	NOM DES PERSONNES CANDIDATES	NOMBRE DE PERSONNES ADMISSIBLES À VOTER	NOMBRE DE PERSONNES AYANT EXERCÉ LEUR DROIT DE VOTE, Y COMPRIS LES VOTES REJETÉS	NOM DE LA PERSONNE ÉLUE AU SUFFRAGE DES MEMBRES OU ÉLUE PAR LE CA
S.O.	0	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

* Au cours de l'exercice, une administratrice et un administrateur ont été élue et élu par acclamation.

Formation des administrateurs(-trices) relative à leurs fonctions

Activités de formation suivies, au cours de l'exercice ou au cours d'un exercice précédent, par les administrateurs(-trices) du CA, en poste au 31 mars

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE D'ADMINISTRATEURS(-TRICES) EN POSTE		
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE	TOTAL
Rôle d'un conseil d'administration	11	0	11
Gouvernance contemporaine d'un ordre professionnel en 2020	11	0	11
Gouvernance et éthique	11	0	11
Égalité entre les femmes et les hommes	11	0	11
Gestion de la diversité ethnoculturelle	11	0	11
Planification stratégique	11	0	11
Cybersécurité : rôle du conseil d'administration	11	0	11

Application des normes d'éthique et de déontologie aux administrateurs(-trices) de l'Ordre

Composition du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

NOM	STATUT	DURÉE DU MANDAT
Nicole St-Georges	Retraitée, nommée par l'OPQ	3 ans
Louis Beaulieu	Orthophoniste	3 ans
Marie-Ève Caty	Orthophoniste	3 ans

- Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
- Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

Normes d'éthique et de déontologie

Aucune demande n'a été faite pendant l'exercice 2023-2024.



Comités de gestion formés par le conseil d'administration

Comité exécutif

L'Ordre n'a pas formé de comité exécutif au cours de l'exercice.

Comité de gouvernance et d'éthique

	NOMBRE
Personnes composant le comité au 31 mars (au total)	4
Personnes composant le comité figurant parmi les administrateurs(-trices) nommé(e)s	1
Réunions tenues au cours de l'exercice	5

Comité d'audit et de gestion des risques

	NOMBRE
Personnes composant le comité au 31 mars (au total)	3
Personnes composant le comité figurant parmi les administrateurs(-trices) nommé(e)s	1
Réunions tenues au cours de l'exercice	8

Comité de ressources humaines

	NOMBRE
Personnes composant le comité au 31 mars (au total)	4
Personnes composant le comité figurant parmi les administrateurs(-trices) nommé(e)s	1
Réunions tenues au cours de l'exercice	4

Directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Au 31 mars 2024, le poste de la direction générale de l'Ordre est assumé par une femme, madame Maya Raic.

La fonction de secrétaire générale de l'Ordre est assumée par une autre personne de sexe féminin, M^e Geneviève Pépin.

Rémunération globale de la directrice générale

	MONTANT
Rémunération globale — au dollar près	Pour ses services à temps plein durant l'exercice 2023-2024, la directrice générale a reçu une rémunération de 166 863 \$. À ce montant s'ajoute la somme de 18 889 \$ qu'elle a reçue en avantages sociaux.

Ressources humaines de l'Ordre

Composition du siège social de l'Ordre au 31 mars (incluant la directrice générale et, s'il y a lieu, la secrétaire de l'Ordre, le bureau du syndic et les inspecteurs[-trices])

	NOMBRE
Emplois équivalents à temps complet	21,1
Heures par semaine déterminant le statut de temps complet au sein de l'Ordre	35



Personnel de la permanence

En poste

Mylène Arsenault, inspectrice

Assia Babaci, coordonnatrice à l'inspection professionnelle

Célia Bernède, adjointe administrative

Véronique Boivin, responsable de la formation continue

Darya Bykadorova, spécialiste en comptabilité

Audrey Chazalet, adjointe administrative au bureau du syndic

Annie Desharnais, inspectrice

Jérémy Duval, directrice de la qualité de la pratique

Joanie Farmer, conseillère aux affaires professionnelles en audiologie

Zacharie Jeune, technicien TI

Anne-Marie Johnson, directrice des services administratifs

France Lacombe, syndique adjointe

Suzanne Lalonde, inspectrice

Édith Lambert-Bonin, conseillère aux affaires professionnelles en orthophonie

James Lapointe, syndic

Anne-Alexandre Larrivée, conseillère professionnelle aux projets spéciaux

Audrey Mockle, directrice des communications et des affaires publiques

Marie-Claude Paquette, directrice du développement professionnel

Caroline Parent-Legault, responsable de l'admission

Caroline Pélouquin, coordonnatrice aux communications

Geneviève Pépin, directrice des affaires juridiques et institutionnelles et secrétaire générale

Maya Raic, directrice générale

Mélanie Sédillot-Jomphe, conseillère en communication

Sonia Zouaoui, agente à l'admission

En congé

Élise Abguéguen, adjointe à la présidence et à la direction générale

Ont travaillé à l'Ordre pendant la période

Richard-Pierre Caron, conseiller en communication — relations médias et rédaction

Michèle Carrier, adjointe administrative au bureau du syndic

Amélie Fournier, conseillère à la formation continue et aux affaires professionnelles en orthophonie et inspectrice

Christine Gariépy, adjointe aux affaires institutionnelles et au secrétariat général

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle de l'Ordre a eu lieu le 17 novembre 2023. Deux-cent-quatre-vingt-dix-sept (297) membres y ont participé : deux-cent-soixante-quatre (264) personnes se sont connectées en ligne et trente-trois (33) membres y assistaient en salle. Aucune assemblée générale extraordinaire n'a été tenue au cours de l'exercice.

Ordre du jour

- 1 Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Présentation des administratrices et administrateurs 2022-2023
- 4 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 18 novembre 2022
- 5 Rapport du président
- 6 Rapport de la directrice générale
- 7 Cotisation 2024-2025
 - 7.1 Rapport de la secrétaire au sujet de la consultation des membres
 - 7.2 Projet de cotisation 2024-2025
 - 7.3 Nouvelle consultation des membres présentes et présents
- 8 Présentation des états financiers vérifiés de l'exercice 2022-2023
- 9 Approbation de la rémunération des administratrices et administrateurs élus
 - 9.1 Rémunération de la présidence
 - 9.2 Rémunération des administratrices et administrateurs élus, sauf la présidence
- 10 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2023-2024
- 11 Période de questions
- 12 Clôture de l'assemblée

RAPPORT DES ACTIVITÉS



RAPPORT DES ACTIVITÉS du comité de la formation

Composition du comité de la formation

MEMBRES

Paul-André Gallant, président de l'OOAQ et du comité

Jérémie Duval, directrice de la qualité de la pratique, représentante de l'OOAQ

Elin Thordardottir, Université McGill, représentant le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

Natacha Trudeau, Université de Montréal, représentant le BCI

Catherine Bouchard, représentant la ministre de l'Enseignement supérieur (MES)

INVITÉ(E)S

Pour la réunion d'octobre 2023

François Bergeron, Université Laval – audiologie

Sophie Chesneau, Université du Québec à Trois-Rivières

Maximiliano A. Wilson, Université Laval – orthophonie

Pour la réunion de mars 2024

Mathieu Hotton, Université Laval – audiologie

Vincent Martel-Sauvageau, Université Laval – orthophonie

Bernard Michallet, Université du Québec à Trois-Rivières

Programmes d'études dont le diplôme donne droit aux permis de l'Ordre

Cinq (5) programmes d'études donnant accès à des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés au Québec donnent droit aux permis de l'Ordre au 31 mars 2024 (selon le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*).

Pour le permis d'orthophoniste :

- maîtrise professionnelle en orthophonie (M.P.O.) de l'Université de Montréal;
- *master of Science (Applied) in Communication Sciences and Disorders; Speech-Language Pathology Specialization* de l'Université McGill;
- maîtrise en orthophonie (M.Sc.) de l'Université Laval;
- maîtrise en orthophonie (M.Sc.) de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Pour le permis d'audiologiste :

- maîtrise professionnelle en audiologie (M.P.A.) de l'Université de Montréal.

Résumé des activités

Le comité a tenu deux (2) réunions au cours de l'exercice, lors desquelles les dossiers suivants ont été discutés :

- l'état de situation des admissions dans les programmes de maîtrise en orthophonie et en audiologie et les enjeux entourant la recherche de milieux de stage;
- les règles budgétaires du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), plus spécifiquement celles pouvant permettre d'optimiser ou de reconfigurer les offres de formation pratique;
- l'évolution des dossiers touchant aux domaines de l'orthophonie et de l'audiologie ou ayant un lien avec l'OOAQ dans les projets d'élargissement des pratiques professionnelles et de modernisation du système professionnel.

Examen des programmes d'études

Aucun examen de la qualité de la formation offerte par un établissement d'enseignement n'était en suspens au 31 mars de l'exercice précédent et aucun n'a été effectué au cours de l'exercice.

RAPPORT DES ACTIVITÉS

relatives à la reconnaissance des équivalences

Composition du comité d'admission

MEMBRES

Julie Klein, orthophoniste, présidente

Mathieu Hotton, audiologiste, vice-président

Philippe Fournier, audiologiste (jusqu'au 29 septembre 2023)

Anne-Marie Lanoue, orthophoniste

Patrizia Mazzocca, orthophoniste

Catherine Sabourin, audiologiste (à partir du 29 septembre 2023)

MEMBRES SUBSTITUTS

Nada Carlomusto, orthophoniste

Julie McIntyre, orthophoniste

Justine Ratelle, audiologiste

Équipe impliquée dans les activités relatives à la reconnaissance des équivalences

Jérémie Duval, audiologiste, directrice de la qualité de la pratique

Caroline Parent-Legault, orthophoniste, responsable de l'admission

Sonia Zouaoui, agente à l'admission

Réunions

Au cours de l'exercice 2023-2024, le comité a tenu cinq (5) réunions.

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

L'Ordre est directement responsable de tout le processus de reconnaissance des équivalences.

Les données suivantes concernent celles de l'Ordre uniquement.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLOME RECONNU ÉQUIVALENT	DEMANDES PENDANTES AU 31 MARS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	NOMBRE			QUI SONT EN ATTENTE D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
		REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	
CANADA					
Au Québec	–	23 (A)	23 (A)	–	–
En Ontario	–	12 (O) – 4 (A)	12 (O) – 4 (A)	–	–
Dans les provinces de l'Atlantique	–	1 (O)	1 (O)	–	–
Dans les provinces de l'Ouest et les territoires	–	–	–	–	–
Total au Québec	–	23 (A)	23 (A)	–	–
Total hors du Québec, mais au Canada	–	13 (O) – 4 (A)	13 (O) – 4 (A)	–	–
UNION EUROPÉENNE (UE)					
En France	–	–	–	–	–
Dans le reste de l'UE	–	–	–	–	–
AILLEURS					
Aux États-Unis	1 (O)	3 (O)	4 (O)	–	–
Dans le reste du monde	–	–	–	–	–
Total hors Canada	1 (O)	3 (O)	4 (O)	–	–

Toutes ces demandes sont fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités. Le *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* précise que la demanderesse ou le demandeur doit suivre une formation asynchrone portant sur :

- le fonctionnement des systèmes de santé et d'éducation québécois et les lois, règlements et normes applicables en l'espèce ;
- le fonctionnement du système professionnel québécois et les lois, règlements et normes applicables en l'espèce portant notamment sur les aspects éthiques et déontologiques liés à l'exercice de la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste au Québec.

Demands de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT	NOMBRE					QUI SONT EN ATTENTE D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
	DEMANDES PENDANTES AU 31 MARS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	
CANADA						
En Ontario	–	–	–	–	–	–
Dans les provinces de l'Atlantique	–	–	–	–	–	–
Dans les provinces de l'Ouest et les territoires	–	–	–	–	–	–
Total hors du Québec, mais au Canada	–	–	–	–	–	–
UNION EUROPÉENNE (UE)						
En France	–	–	–	–	–	–
Dans le reste de l'UE	1 (O)	–	–	1 (O)	–	–
AILLEURS						
Aux États-Unis	–	–	–	–	–	–
Dans le reste du monde	2 (O)	5 (O) – 1 (A)	2 (O)	5 (O) – 1 (A)	–	–
Total hors Canada	3 (O)	5 (O) – 1 (A)	2 (O)	6 (O) – 1 (A)	–	–

Les candidates et candidats qui voient leur demande acceptée en partie sont informés de l'existence du complément de formation et des stages dont la réussite permettrait d'obtenir l'équivalence de formation.

Les candidates ou candidats provenant du reste du monde se sont vus imposer des cours dans zéro (0) à douze (12) domaines en plus de zéro (0) à deux (2) stages.

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Avec le soutien financier du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), l'Ordre a développé des outils d'évaluation des compétences dans cinq (5) domaines de pratique en orthophonie et dans un (1) domaine de pratique en audiologie, dans le but de permettre aux candidates et candidats de démontrer leurs compétences dans ces domaines de pratique, ce qui permet de réduire le nombre de cours et stages imposés. Ce projet a été achevé en 2023-2024 et il est désormais à l'étape de l'évaluation.

Les principaux domaines en orthophonie pour lesquels une formation a été imposée demeurent les troubles de fluidité et la suppléance à la communication.

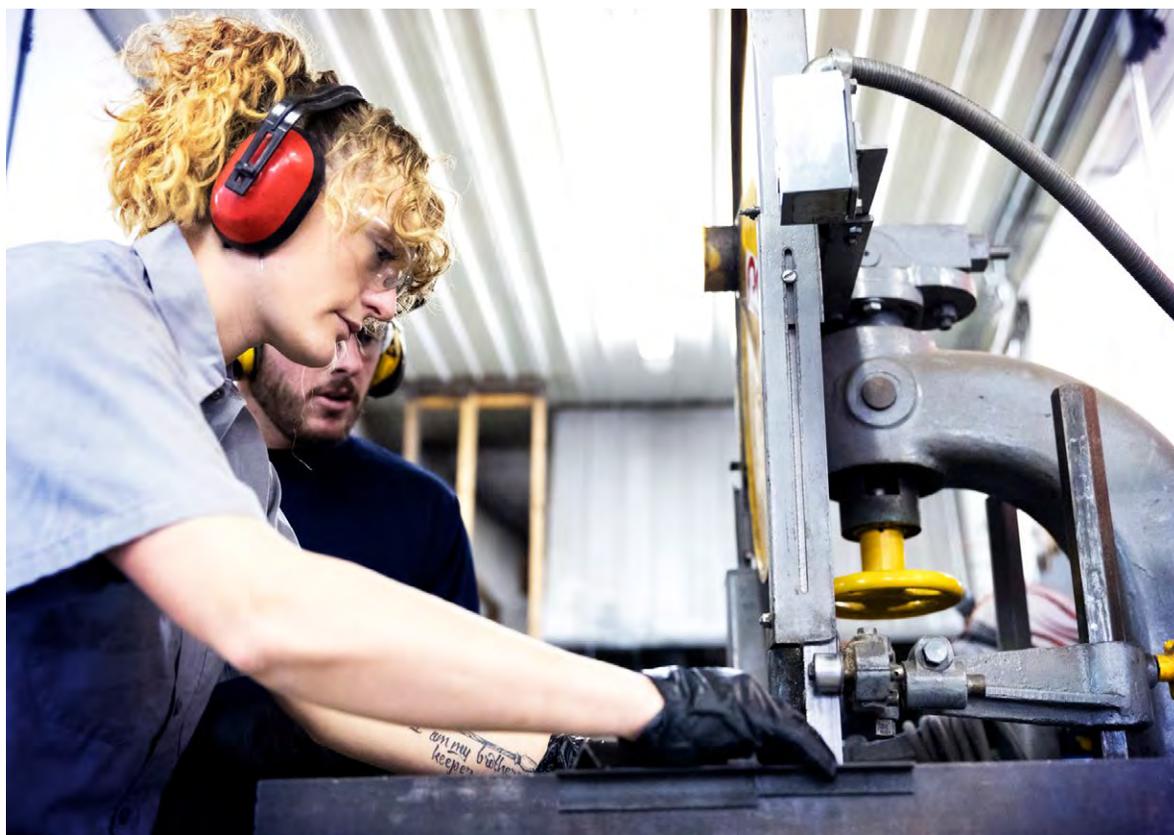
L'ensemble des candidates et des candidats doivent également compléter une formation asynchrone portant sur :

- le fonctionnement des systèmes de santé et d'éducation québécois et les lois, règlements et normes applicables en l'espèce ;
- le fonctionnement du système professionnel québécois et les lois, règlements et normes applicables en l'espèce portant notamment sur les aspects éthiques et déontologiques liés à l'exercice de la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste au Québec.

Activités de formation suivies par les personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis au 31 mars

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTERIEUREMENT	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Évaluation des qualifications professionnelles	15	3
Égalité entre les femmes et les hommes	13	5
Gestion de la diversité ethnoculturelle	15	3

Les personnes considérées aux fins de la complétion du tableau ci-dessus sont les neuf (9) membres du comité d'admission, les six (6) membres du comité de révision des équivalences et les trois (3) employées du service d'admission de l'Ordre.



Demands fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec

LIEU OÙ A ÉTÉ OBTENUE L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION	NOMBRE				
	DEMANDES PENDANTES AU 31 MARS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	QUI SONT EN ATTENTE D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
CANADA (règlement pris en vertu de l'article 94 [q])					
En Ontario	–	2 (A)	2 (A)	–	–
Dans les provinces de l'Atlantique	1 (O)	–	1 (O)	–	–
Dans les provinces de l'Ouest et les territoires	–	–	–	–	–
Total hors du Québec, mais au Canada	1 (O)	2 (A)	1 (O) – 2 (A)	–	–
UNION EUROPÉENNE (UE)					
En France (règlement pris en vertu de l'article 93 [c2])	2 (O)	9 (O)	11 (O)	–	–
Dans le reste de l'UE	–	–	–	–	–
AILLEURS					
Aux États-Unis	–	–	–	–	–
Dans le reste du monde	–	–	–	–	–
Total hors Canada	2 (O)	9 (O)	11 (O)	–	–

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

- L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant d'autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance des certificats de spécialiste

- L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.
- L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste.

RAPPORT DES ACTIVITÉS

relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences

Composition du comité de révision des équivalences

MEMBRES

Marie-Laure Burté, orthophoniste, présidente

Christine Turgeon, audiologiste, vice-présidente

Josée-Anne Bécotte, orthophoniste (depuis le 28 avril 2023)

Ronald Choquette, audiologiste

MEMBRES SUBSTITUTS

Jessica Lesage, orthophoniste

Mathieu Telefoglou, audiologiste (depuis le 12 décembre 2023)

A AUSSI OCCUPÉ LA FONCTION DE MEMBRE AU COURANT DE L'EXERCICE

Nada Carlomusto, orthophoniste (jusqu'au 30 septembre 2023)



Résumé des activités

Au cours de l'exercice, une (1) demande de révision d'une décision sur la reconnaissance d'une équivalence a été reçue. Aucune demande de révision n'était pendante au 31 mars 2023.

Le comité a tenu une (1) réunion au cours de l'exercice, pour l'étude du dossier en orthophonie et une (1) audition a été tenue pour entendre la candidate ou le candidat. La décision a été rendue dans les délais prévus.

Résumé des décisions rendues

	NOMBRE
Maintien des exigences initiales du conseil d'administration pour la reconnaissance de l'équivalence	1
Réduction des exigences initiales du conseil d'administration pour la reconnaissance de l'équivalence	–

Révision des décisions sur la reconnaissance mutuelle des compétences aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe c.2) de l'article 93 du *Code des professions*, mais aucune demande de révision d'une décision sur la reconnaissance mutuelle des compétences n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune demande n'a été reçue au cours de l'exercice.

RAPPORT DES ACTIVITÉS

relatives à l'assurance responsabilité professionnelle

Assurance responsabilité professionnelle — toutes et tous les membres

Répartition des membres inscrit(e)s au Tableau de l'Ordre au 31 mars
et montants prévus de la garantie selon le moyen de garantie (a. 93, par. D)

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Fonds d'assurance de l'Ordre (a. 86.1)	0	–	–
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif)	3 939	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par la ou le membre (régime individuel)	0	–	–
Autre couverture	0	–	–
Cautionnement ou autre garantie	0	–	–
Dispenses (exemptions)	17	–	–

Assurance responsabilité professionnelle — membres exerçant au sein de sociétés

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *p* de l'article 94 du *Code des professions* autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société.

Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur

	NOMBRE
Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'exercice	0
Membres concerné(e)s par ces réclamations	0
Déclarations de sinistre formulées par les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'année financière	0
Membres concerné(e)s par ces déclarations de sinistre	0

Membres ayant fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle ou au bureau du syndic

Membres ayant fait l'objet d'une information au comité d'inspection professionnelle ou au bureau du syndic, au cours de l'exercice, de la part du comité ou des personnes responsables d'étudier la nature des demandes de réclamations

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une information au comité d'inspection professionnelle	0
Membres ayant fait l'objet d'une information au bureau du syndic	0

Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle

L'Ordre n'a pas constitué un fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle pour ses membres.

RAPPORT DES ACTIVITÉS

relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession

Normes, guides, standards de pratique ou lignes directrices relatifs à l'exercice de la profession

Plusieurs modalités de soutien à l'exercice de la profession sont développées et offertes aux orthophonistes et audiologistes. Il y a notamment des documents traitant de la déontologie, de la tenue de dossiers et des autres aspects cliniques et professionnels de la pratique en orthophonie ou en audiologie, des webinaires offerts gratuitement sur des enjeux professionnels, du soutien individuel avec les conseillères aux affaires professionnelles et un programme de mentorat encadré par l'Ordre. Voici quelques précisions sur les thèmes qui ont fait l'objet d'orientations plus spécifiques au courant de l'année 2023-2024.

- **La dysphagie.** Rédigé en collaboration avec des orthophonistes chevronnées et basé sur la littérature la plus récente dans le domaine, le *Guide de pratique en orthophonie auprès de la personne dysphagique ou à risque de l'être* couvre l'ensemble des thèmes relatifs à l'évaluation et à l'intervention en dysphagie. On y aborde des spécificités propres à la clientèle pédiatrique et met en valeur la contribution des orthophonistes au sein des équipes interdisciplinaires. C'est un document riche et complet qui a pour but de soutenir la pratique professionnelle des orthophonistes.
- **Les honoraires, la facturation, les paiements et les reçus en pratique privée.** Publiée en septembre 2023, cette fiche permet aux orthophonistes et aux audiologistes de mieux saisir les enjeux et les obligations associés à la facturation et aux honoraires dans l'exercice de la profession en pratique privée. Communiquer clairement avec sa clientèle au sujet des honoraires est un élément essentiel pour une relation professionnelle de confiance avec la clientèle.
- **L'exercice au sein d'une société.** L'OOAQ est toujours en attente qu'un projet de règlement à cet effet. Entre-temps, la fiche sur l'exercice en société a été mise à jour en décembre 2023 pour apporter des précisions sur les tenants et aboutissants relatifs à l'exercice au sein d'une société. Cette fiche contient des informations qui permettent de différencier les types de sociétés et de comprendre les enjeux de protection du public qui y sont associés en mettant notamment de l'avant l'importance de sauvegarder son indépendance professionnelle.
- **L'exercice en audiologie en pratique privé.** En réponse aux nombreuses interrogations exprimées, cette foire aux questions (FAQ) aborde des questions telles que l'obligation de détenir un contrat de location pour l'utilisation d'un local ou d'équipements dans le cadre de services professionnels offerts dans une clinique d'audioprothésistes. Elle traite également des responsabilités de l'audiologiste liées à l'étalonnage d'équipements lorsque la calibration des outils est gérée par une autre personne.



À ces contenus s'adressant spécifiquement aux orthophonistes et audiologistes s'ajoute du contenu vulgarisé pour le grand public et mis en ligne sur le site Web. C'est avec un souci de sensibilisation et d'informations sur des sujets relatifs aux domaines d'exercice en orthophonie et en audiologie que plusieurs sujets sont maintenant disponibles sur le site Web.

- **La dysphagie (ou trouble de la déglutition).** Une nouvelle page sur la dysphagie a été publiée en septembre 2023 sur le site Web de l'OOAQ. Cette ressource répond notamment aux questions suivantes : Qu'est-ce que la dysphagie? Quels sont les signes à surveiller? Quelles sont les causes et les conséquences qui y sont liées? Comment se déroule une évaluation? Quelles sont les interventions et les stratégies qui peuvent être mises en œuvre auprès d'une personne dysphagique?
- **L'usage des générateurs de bruit pour bébés.** Une ressource en audiologie a été mise en ligne pour sensibiliser le public au risque pour l'audition lié à l'utilisation des générateurs de bruit pour bébés. Des alternatives et des conseils pour une utilisation plus prudente de ces appareils y sont proposés.
- **La santé auditive chez les enfants.** Cette nouvelle section Web aborde les sujets suivants : la perte auditive chez les enfants, le dépistage auditif chez les enfants, les méthodes d'évaluation de l'audition chez les bébés ou les jeunes enfants, les interventions auprès des enfants ayant une perte auditive, les otites chez les enfants et les jouets sonores et les écouteurs.
- **Le traitement auditif.** Cette nouvelle page Web vise à améliorer la compréhension du traitement auditif et du trouble de traitement auditif (TTA). Elle regorge d'informations sur les causes, les signes et symptômes du TTA ainsi que sur les habiletés auditives évaluées par les audiologistes pour son identification et les interventions envisageables.

Avis ou prises de position adressés aux membres de l'Ordre à l'égard de l'exercice de la profession

L'Ordre est porté par une volonté constante d'améliorer l'accessibilité aux services en orthophonie et en audiologie et d'inciter ses membres à tendre vers une meilleure inclusivité dans leur pratique. En ce sens, les sujets suivants ont fait l'objet d'une attention spécifique au cours de la dernière année.

- **Personnes âgées.** L'OOAQ a été invité à participer à la préparation du prochain *Plan d'action gouvernemental Vieillir et vivre ensemble 2024-2029*, plan d'action visant à apporter des solutions aux enjeux et à améliorer la qualité de vie des personnes âgées. Ainsi, le 14 avril 2023, l'Ordre a présenté le mémoire *Communication inclusive et littératie : éléments essentiels pour un vieillissement actif*. Dans celui-ci, l'OOAQ affirme qu'une attention particulière devra être apportée à la communication qui se trouve en filigrane de toutes actions et interventions, à la prévention des difficultés de communication et d'audition, à la diversité des personnes âgées et aux enjeux de littératie que rencontrent celles-ci. La relation communicative doit être préservée, qu'elle soit entravée ou non, puisque le manque de communication et l'isolement sont parmi les sources principales du déclin cognitif et physique d'une personne.
- **Santé auditive en milieu d'hébergement de longue durée.** L'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) a publié en juillet 2023 un avis sur les pratiques pertinentes pour favoriser la santé auditive en milieu d'hébergement de longue durée. Dix pratiques cliniques et organisationnelles sont recommandées pour contribuer à répondre aux besoins des personnes hébergées et ainsi diminuer les impacts biopsychosociaux liés aux difficultés d'audition. L'OOAQ a participé à l'élaboration de cet avis et s'assure de porter les messages clés qui ressortent de ces positionnements et de favoriser l'appropriation du contenu et des recommandations auprès des audiologistes.
- **Accessibilité aux appareils auditifs.** Tout au long de l'année, l'OOAQ a fait des démarches auprès de différents organismes, associations, ministères et médias en matière d'accessibilité aux appareils auditifs. Des activités de formation et d'information sont également offertes aux audiologistes pour les mettre à niveau sur les avancées de ce dossier et s'assurer de véhiculer des messages clairs et cohérents.
- **Éducation inclusive et orthophonie scolaire.** Depuis la publication en février 2023 du *Guide de pratique sur l'orthophonie scolaire*, le soutien nécessaire pour mettre en place une approche d'éducation inclusive se poursuit. Les messages et les positionnements de l'Ordre vont dans ce sens et une communauté de pratique en éducation inclusive initiée par des orthophonistes scolaires s'est organisée pour favoriser le partage de connaissances et de bons coups.
- **Trouble développemental du langage (TDL).** L'Ordre a participé activement à la 8^e édition de la Semaine québécoise du trouble développemental du langage qui s'est déroulée du 20 au 27 octobre 2023. Cette campagne, initiée par l'organisme RADLD (*Raising Awareness of Developmental Language Disorder*) et portée au Québec par le Regroupement TDL Québec, a pour but de sensibiliser le public aux enjeux du TDL. Le thème était de faire briller la lumière sur les défis méconnus liés au TDL, pour mieux comprendre, soutenir, et faire rayonner le potentiel de toutes les personnes qui vivent avec ce trouble et pour qui la communication reste un défi de taille.

Activités de soutien à la pratique professionnelle des membres

Le soutien aux membres vise à les accompagner dans leur compréhension et la mise en œuvre de leurs obligations professionnelles en plus de viser la qualité des services offerts qui recouvre la promotion, la prévention, le traitement, la réadaptation et les services palliatifs. La qualité doit pouvoir être continuellement améliorée en se fondant sur des données probantes et en tenant compte des besoins et des préférences des patientes, patients, familles et communautés. En plus des formations offertes par l'Ordre, voici quelques activités proposées dans la dernière année.

- **Conseils déontologiques.** Les conseillères aux affaires professionnelles en orthophonie et en audiologie reçoivent les demandes des membres de l'Ordre, des partenaires, des employeurs et du public. Au cours de l'exercice 2023-2024, les demandes demeurent nombreuses soit plus de 1 000 en orthophonie et plus de 200 en audiologie. Ces demandes sont en lien avec les dossiers et la tenue des bureaux, la déontologie, les champs d'exercice et de compétences ou des problématiques langagières ou auditives. Les réponses téléphoniques ou par visioconférence sont privilégiées afin de créer un réel lien avec les personnes qui nous contactent et leur assurer une réponse personnalisée.
- **Webinaire du ministère de la Famille.** En décembre 2023, une collaboration avec le ministère de la Famille a permis de présenter un webinaire sur les modifications apportées au programme d'allocation pour l'intégration en service de garde (AISG) entrées en vigueur en janvier 2024. Cette allocation est accordée à un service de garde éducatif à l'enfance (SGEE) pour accueillir un enfant qui présente une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujet à rencontrer des obstacles dans sa démarche d'intégration. Cette incapacité peut être attestée par les orthophonistes et les audiologistes et cette mise à jour a permis d'assurer une compréhension commune des exigences du programme d'AISG.
- **Mentorat.** En octobre 2023 se terminait une deuxième cohorte du programme de mentorat chapeauté par l'Ordre. Après une année ponctuée d'échanges enrichissants, de réflexions cliniques, éthiques et déontologiques, les 21 dyades ont mis un terme à leur relation mentorale. La contribution exceptionnelle des orthophonistes et des audiologistes qui ont agi à titre de mentores et mentors a assuré le succès du programme. Une nouvelle cohorte de 30 dyades a débuté en mars 2024 et se poursuivra tout au long de l'année.
- **Espace Fréquences.** L'Espace Fréquences a été créé sur le site Web de l'Ordre pour offrir aux orthophonistes et aux audiologistes, un espace de partage ayant pour objectifs de :
 - partager du contenu de qualité appuyé sur l'expertise professionnelle des orthophonistes et des audiologistes, des données probantes ou des principes généralement reconnus dans la profession permettant d'améliorer, d'inspirer ou de développer la pratique professionnelle;
 - centraliser la diffusion d'articles ou de contenus s'adressant aux orthophonistes et audiologistes;
 - valoriser cette expertise.

RAPPORT DES ACTIVITÉS relatives à l'inspection professionnelle

Composition du comité de l'inspection professionnelle

MEMBRES

Valérie Lussier, orthophoniste, présidente

Gassia Jakmakjian, audiologiste, vice-présidente

Josée Grenier, orthophoniste

Manon Martineau, orthophoniste

David Mayer, audiologiste

MEMBRE SUBSTITUT

Élise-Ariane Cabirol, audiologiste

SECRÉTAIRES DU COMITÉ

Assia Babaci, secrétaire

Jérémie Duval, secrétaire substitut

INSPECTRICES ET INSPECTEURS À TEMPS PARTIEL AYANT AGI AU COURS DE L'ANNÉE 2023-2024

Mylène Arsenault, orthophoniste

Marc-Olivier Blackburn, audiologiste

Annie Desharnais, orthophoniste

Isabelle Farley, audiologiste

Amélie Fournier, orthophoniste

Suzanne Lalonde, orthophoniste

Daphnée Lalonde Gauthier, audiologiste

Marie-Louise Péloquin, orthophoniste

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE DE L'INSPECTION

Jérémie Duval, directrice de la qualité de la pratique

Résumé des activités et du programme de surveillance générale de l'exercice

Au cours de l'exercice 2023-2024, le comité d'inspection professionnelle (CIP) a tenu huit (8) réunions, comme prévu au calendrier déterminé en début d'année financière.

L'objectif fixé et prévu au programme annuel d'inspection professionnelle, soit de transmettre le questionnaire initial d'autoévaluation à 16 % des membres, a été atteint. La sélection de ces membres a été effectuée conformément aux critères prévus par le programme annuel, soit être membre de l'Ordre depuis deux ans et de façon chronologique en fonction de la date de leur dernière inspection.

Le programme prévoyait aussi que les membres dont la vérification qualitative du registre d'activités de développement professionnel se révélait non conforme pour la période 2021-2023 feraient l'objet d'une inspection. Quatre-vingt-onze (91) membres orthophonistes et quatorze (14) membres audiologistes ont été sélectionnées et sélectionnés aléatoirement pour cette vérification. Des recommandations ont été transmises à 29 % de ces membres puisqu'un ou deux critères de la politique de développement professionnel n'étaient pas respectés, et aucun membre n'a fait l'objet d'une référence au comité d'inspection professionnelle.

Résumé du processus d'inspection

Le programme de surveillance générale de l'exercice débute par un questionnaire initial d'autoévaluation (QIA), qui amène les membres à jeter un regard critique sur leur pratique et leurs activités professionnelles, en les appelant à évaluer le développement et le maintien de leurs compétences, de la tenue de leurs dossiers et de leurs bureaux et le respect de la déontologie. Certaines questions permettent aux inspectrices et inspecteurs d'évaluer le raisonnement clinique et le jugement professionnel. Le questionnaire est accompagné d'une partie de dossier client et le registre d'activités de développement professionnel est aussi consulté. Il peut arriver qu'une entrevue, une visite d'inspection par observation (VIPO), une requête documentaire ou une combinaison de ces moyens soit nécessaire pour compléter la collecte d'informations débutée par le QIA ou lorsque des doutes sur certains aspects de la pratique sont soulevés. Ces entrevues et visites sont l'occasion pour les membres d'expliquer leur raisonnement clinique, de démontrer leurs compétences et de mettre en contexte certaines informations en fonction de leur réalité clinique.

Au terme de cette étape, les scénarios possibles sont les suivants :

- fin d'exercice avec ou sans recommandations;
- recommandations avec suivi de contrôle;
- recommandations avec proposition d'un plan de développement en engagement volontaire avec la ou le membre;
- inspection portant sur la compétence.

Lorsque plusieurs recommandations sont envoyées à une ou un membre, une entrevue de clôture peut être proposée par le CIP. Cette rencontre a pour but d'expliquer les recommandations émises à la ou au membre et de répondre à ses questions. Puisqu'une des fonctions de l'inspection vise la prévention, les actions sont réalisées en collaboration avec les membres visées et visés dans un but d'amélioration des compétences professionnelles.



Répartition des activités d'inspection par profession

Questionnaire initial d'autoévaluation et suites d'analyses

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL	
Questionnaires d'autoévaluation	Vérifications pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (QIA)	6	–	6
	Questionnaires envoyés	511	80	591
	Reports accordés	45	2	47
	Questionnaires retournés au CIP	466	78	544
	Rapports de vérifications dressés	472	78	550
	Dossiers fermés sans visite d'inspection	431	69	500
	Vérifications pendantes en fin d'exercice	–	–	–
Visites (entrevue ou VIPO)	Vérifications pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (entrevue ou VIPO)	1	3	4
	Vérifications effectuées	36	9	45
	Rapports de vérification dressés	36	11	47
	Vérifications pendantes en fin d'exercice	1	1	2

Ne figurent pas au tableau

En orthophonie : quatre (4) visites seront prévues au printemps 2024 à la suite de la réception d'un rapport de vérification de QIA. Une ou un (1) membre orthophoniste faisant partie des vérifications pendantes au 31 mars de l'exercice précédent a eu une inspection portant sur la compétence plutôt qu'une visite régulière.

En audiologie : deux (2) visites en audiologie ont été réalisées en 2023-2024 pour des membres de programmes d'inspection antérieurs.

Inspections de suivi

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Vérifications pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	–	–	–
Vérifications effectuées	11	5	16
Rapports de vérification dressés	9	3	12
Inspections de suivi pendantes au 31 mars	2	2	4

Parmi les inspections de suivi réalisées, sept (7) en orthophonie et trois (3) en audiologie étaient des suivis de programmes d'inspection d'années antérieures.

Bilan des inspections professionnelles

Des cinq cent quarante-quatre (544) membres ayant reçu un rapport d'inspection en 2023-2024, une majorité n'a reçu aucune recommandation ou a été invitée à mettre des recommandations mineures en application.

Parmi les recommandations les plus fréquemment émises au regard du profil de compétences nationales pour l'orthophonie, on retrouve :

- la rédaction des synthèses ou rapports d'évaluation permettant de comprendre les liens entre les diverses données recueillies et d'apprécier le profil de la cliente ou du client;
- la sélection et la priorisation des objectifs d'intervention en lien avec le portrait clinique et les besoins de la clientèle, écrits dans un langage accessible lorsqu'ils se retrouvent dans des documents transmis à de tierces personnes;
- le non-respect de certaines exigences spécifiques de la politique de développement professionnel de l'OOAQ, soit les critères de sélection des activités, le nombre d'heures minimal à effectuer dans chacune des trois catégories d'activités et les réponses aux questions de réflexion devant démontrer le lien entre l'activité, le besoin identifié et l'intégration dans la pratique.

Pour les membres audiologistes, les recommandations les plus fréquemment émises au regard du profil de compétences nationales pour l'audiologie sont :

- la rédaction de l'interprétation des résultats obtenus permettant d'apprécier le profil de la cliente ou du client;
- la formulation d'une conclusion audiolinguistique permettant de comprendre les incapacités auditives, les limitations ou impacts fonctionnels en réponse au motif de consultation et mandat donné par la cliente ou le client;
- l'identification des outils et ressources permettant à la clientèle d'accéder aux services et soutiens nécessaires.

Inspections portant sur la compétence professionnelle

		ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE
Inspections pendantes de l'exercice précédent	Inspections portant sur la compétence pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	1	–
	Vérifications effectuées au cours de l'exercice	1	1
Inspections en cours d'exercice	Rapports de vérification dressés	2	1
	Inspections portant sur la compétence pendantes au 31 mars de l'exercice	–	–



Recommandations du comité d'inspection professionnelle

Deux (2) recommandations du CIP visant à obliger une ou un (1) membre à compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement, ou les deux à la fois, ont été transmises au conseil d'administration de l'Ordre. Une recommandation visait une ou un (1) membre orthophoniste et l'autre une ou un (1) membre audiologiste. Les deux personnes ont préalablement présenté leurs observations écrites au comité, menant à l'envoi des recommandations initiales non amendées dans un cas et à l'envoi de recommandations amendées dans l'autre cas.

Suivi des recommandations adressées au conseil d'administration

Deux (2) membres ont débuté, au cours de l'exercice, un stage de perfectionnement à la suite d'une recommandation entérinée par le conseil d'administration. Les stages ne sont pas terminés en date du 31 mars 2024. Une ou un (1) membre audiologiste a réalisé un stage de perfectionnement dans la dernière année, qui a été échoué et dont la reprise est en cours au printemps 2024.

Entraves au comité d'inspection professionnelle

Une ou un (1) membre a fait entrave au comité d'inspection professionnelle, à une inspectrice ou un inspecteur ou à une experte ou un expert dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice.

Informations transmises au bureau du syndic

Six (6) membres ont fait l'objet d'une information transmise au bureau du syndic au cours de l'exercice, en application du cinquième alinéa de l'article 112 du *Code des professions* (chapitre C-26).

Membres différent(e)s ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE
Membres différent(e)s ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle au cours de l'exercice	472	84

EN FONCTION DU LIEU OÙ LES MEMBRES EXERCENT PRINCIPALEMENT LEUR PROFESSION	NOMBRE DE MEMBRES DIFFÉRENT(E)S AYANT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT D'INSPECTION		
	QUESTIONNAIRE OU FORMULAIRE	ENTREVUE OU VISITE	LES DEUX MÉTHODES
À LA SUITE DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE, D'UNE INSPECTION DE SUIVI OU D'UNE INSPECTION PORTANT SUR LA COMPÉTENCE :			
01 Bas-Saint-Laurent	10	–	–
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	10	–	2
03 Capitale-Nationale	77	–	3
04 Mauricie	10	1	1
05 Estrie	19	–	–
06 Montréal	163	5	11
07 Outaouais	23	–	4
08 Abitibi-Témiscamingue	11	–	2
09 Côte-Nord	3	1	–
10 Nord-du-Québec	–	1	–
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	4	–	2
12 Chaudière-Appalaches	29	1	1
13 Laval	22	–	3
14 Lanaudière	26	–	–
15 Laurentides	27	–	2
16 Montérégie	49	4	9
17 Centre-du-Québec	13	–	–
Hors Québec	4	–	3
TOTAL	500	13	43

RAPPORT DES ACTIVITÉS

relatives à la formation continue

État de situation de l'Ordre au regard de la formation continue

L'Ordre offre de la formation continue à laquelle ses membres peuvent s'inscrire et partage cette fonction avec des partenaires et des organismes externes. Depuis avril 2021, l'OOAQ a une [politique de développement professionnel](#) pour l'ensemble de ses membres dont la première période de conformité a pris fin le 31 mars 2023. Aucune dispense n'a été octroyée durant la période 2021-2023, la Politique ne le prévoyant pas. Seulement les membres à la retraite sont exemptées et exemptés de l'obligation de réaliser les 30 heures d'activités de formation continue.

- À la fin de la période de référence de la politique de formation continue obligatoire, le 31 mars 2023 :
 - trente-neuf (39) membres n'étaient pas conformes;
 - un (1) avis leur octroyant un délai de 90 jours pour se conformer leur a été transmis.
- À la fin de ce délai en juillet 2023 :
 - sept (7) membres sont demeurées et demeurés non-conformes et ont fait l'objet d'une demande d'enquête traitée au bureau du syndic.

Mise à jour de la politique de développement professionnel

À la suite de cette première période, il a été convenu de rédiger un projet de Règlement sur la formation continue obligatoire des orthophonistes et des audiologistes. En attente d'approbation de ce Règlement, la politique de développement professionnel a été mise à jour. Les membres peuvent désormais faire une demande de dispense afin de réduire, en tout ou en partie, leurs obligations liées au nombre d'heures d'activités de développement professionnel à réaliser dans la période règlementaire. Pour être admissible, l'orthophoniste ou l'audiologiste doit se trouver dans l'une des situations suivantes pour une période d'au moins 30 jours consécutifs :

- être en congé de maternité, de paternité ou parental, ou absente ou absent pour agir à titre de personne proche aidante au sens de la *Loi sur les normes du travail* (chapitre N-1.1);
- être en arrêt de travail et dans l'impossibilité de réaliser des activités de développement professionnel pour cause de maladie, d'accident, de grossesse ou en raison de circonstances exceptionnelles.

De plus, les questions et commentaires recueillis lors de la première période de conformité ont conduit à l'élaboration d'annexes détaillant de façon plus explicite les exigences liées à la politique de développement professionnel en précisant notamment l'exigence en éthique et déontologie, en expliquant davantage les attentes sur la pratique réflexive et en guidant les membres dans leur choix et dans la catégorisation des activités de développement professionnel inscrites en autodéclaration dans leur registre.

Activités de développement professionnel offertes par l'Ordre

À la quarantaine de formations déjà disponibles sur le portail de développement professionnel, de nouvelles activités de formation continue répondant aux besoins identifiés et exprimés par les membres se sont ajoutées au carrefour de formation offert par l'Ordre. Voici les principales nouveautés de l'année 2023-2024.

- **Les rendez-vous INNOVATION de l'OOAQ.** Une nouvelle formule de transfert de connaissances a été proposée cette année et a connu un bon succès. Pour souligner des pratiques innovantes ou celles moins connues de ses membres, l'Ordre a mis sur pied des rendez-vous INNOVATION en direct d'une durée d'une heure pour mettre de l'avant l'esprit novateur et inspirer la pratique professionnelle des orthophonistes et audiologistes. Des sujets comme la rééducation olfactive, la pratique écoresponsable et la pratique assistée par l'animal ont été présentés en orthophonie tandis que la pratique audiologique en milieu scolaire et sur la route ont fait l'objet de rendez-vous ciblant les audiologistes.
- **Éthique et déontologie.** L'équipe du développement professionnel a élaboré et planifié la mise en ligne de formations pertinentes traitant de déontologie et d'éthique qui permettent de réaliser les deux heures obligatoires exigées dans la politique de développement professionnel. Ces formations sont offertes sur la plateforme de développement professionnel de l'Ordre à des tarifs préférentiels.
- **La tenue de dossiers** est une exigence incontournable pour les professionnelles et professionnels. C'est un outil mis à la disposition des membres permettant de s'assurer que leurs actions envers la clientèle et le milieu soient retraçables pour suivre à posteriori le processus clinique. Pour comprendre les réelles exigences règlementaires et les appliquer de façon optimale, une formation en présentiel d'une journée s'adressant spécifiquement aux orthophonistes qui travaillent auprès de la clientèle de 0 à 18 ans est offerte depuis mai 2023. À ce jour, plus de six cents (600) orthophonistes l'ont suivie à Montréal ou en région et l'intérêt est au rendez-vous pour 2024-2025. En plus de permettre aux orthophonistes de développer leurs habiletés et de comprendre les réelles exigences liées à la tenue de dossiers, cette formation leur permet de répondre à l'exigence d'heures de formation en éthique.
- **L'éducation inclusive : un mouvement qui s'impose en orthophonie scolaire.** Afin d'assurer une compréhension commune des concepts proposés et de favoriser l'appropriation des messages clés du guide de pratique en orthophonie scolaire publié en février 2023, l'équipe de l'OOAQ a collaboré avec des orthophonistes scolaires afin d'offrir une journée de formation organisée en juin 2023. Cette journée portait sur les concepts relatifs à l'éducation inclusive, la réussite éducative de l'ensemble des élèves et la contribution de l'orthophoniste scolaire, l'importance de la collaboration et la tenue de dossiers dans une approche d'éducation inclusive.
- **Comprendre la personne ainée pour adopter des rôles novateurs en audiologie.** Les troubles d'audition et vestibulaires sont fréquents chez les personnes âgées et l'audiologiste a un rôle important à jouer auprès de cette clientèle. Avec la population vieillissante, l'audiologiste doit faire preuve de plus en plus d'efficacité dans ses interventions et de créativité dans la gestion de ses listes d'attentes. Cette formation offerte en mars 2024 a permis d'explorer de nouvelles perspectives tout en développant des compétences cruciales pour répondre à ces besoins croissants.

RAPPORT DES ACTIVITÉS

relatives aux enquêtes disciplinaires du bureau du syndic

Bureau du syndic

Au cours de l'exercice 2023-2024, le bureau du syndic a poursuivi le traitement des demandes d'enquêtes et des plaintes devant le conseil de discipline de l'Ordre, toujours dans un souci d'amélioration de la qualité des services.

Le bureau du syndic a maintenu sa collaboration avec le forum des syndicats du Conseil interprofessionnel du Québec ainsi que les discussions avec ses homologues des autres ordres professionnels.

Tout en préservant la confidentialité des enquêtes, le bureau du syndic a continué ses efforts quant à la mise en place de canaux de communication efficaces avec le comité d'inspection professionnelle.

Plusieurs actions visant à améliorer la communication avec les membres ont été posées. À cet effet, le bureau du syndic a publié un résumé des décisions disciplinaires de l'année 2023 sur le site Web de l'OOAQ, en collaboration avec la directrice des affaires institutionnelles.

Le bureau du syndic mise sur la prévention en identifiant les infractions les plus fréquentes. Ainsi, de concert avec la direction du développement professionnel, des stratégies claires visant à bien outiller les membres dans leur pratique ont été mises en place. Généralement, celles-ci se sont soldées par des recommandations à l'intention des membres qui ont été publiées sur les différentes plateformes de communication de l'Ordre.

Composition du bureau du syndic au 31 mars selon le statut d'emploi

	NOMBRE	
	À TEMPS PLEIN	À TEMPS PARTIEL
Syndic	1	0
Syndique adjointe	0	1

MEMBRES

James Lapointe, orthophoniste, syndic

France Lacombe, audiologiste, syndique adjointe

Demandes d'information adressées au bureau du syndic au cours de l'exercice (par téléphone ou par courriel) ou signalements reçus par le bureau du syndic (dénonciation/délation), sans que ceux-ci soient appuyés d'une demande d'enquête formelle, au cours de l'exercice (par téléphone, par courriel ou par tout autre média)

	NOMBRE
Demandes d'information adressées au bureau du syndic au cours de l'exercice	19
Signalements reçus par le bureau du syndic au cours de l'exercice	0

Enquêtes disciplinaires du bureau du syndic

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	42
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	100
Demandes d'enquête formulées par une personne du public	34
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme	0
Demandes d'enquête formulées par un(e) membre de l'Ordre	39
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un(e) de ses membres	6
Demandes d'enquête formulées par un(e) membre de tout autre comité de l'Ordre ou par un(e) membre du personnel de l'Ordre	16
Enquêtes initiées par le bureau du syndic à la suite d'une information	5
Total des membres visé(e)s par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	87
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	97
Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	33
Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours à la suite de leur ouverture	31
Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours à la suite de leur ouverture	21
Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	12
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	45

Décisions rendues par le bureau du syndic au cours de l'exercice sur les enquêtes disciplinaires fermées, qu'elles aient été ouvertes au cours de l'exercice ou antérieurement

	NOMBRE
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	2
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte (au total)	95
Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes	0
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquements	26
Enquêtes fermées pour les référer à un(e) syndic(-que) ad hoc	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation du syndic	0
Enquêtes où le(la) professionnel(le) s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures envers le(la) professionnel(le)	58
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuves	2
Enquêtes autrement fermées	9

Membres ayant fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle au cours de l'exercice par le bureau du syndic ou par les syndics(-ques) ad hoc

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle par le bureau du syndic ou par les syndics(-ques) ad hoc (qu'il y ait eu dépôt d'une plainte ou non à leur endroit)	21

Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

Aucune requête en suspension provisoire ou en limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

Enquêtes rouvertes au bureau du syndic

Aucune enquête rouverte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été rouverte au cours de l'exercice.

Enquêtes des syndic(-ques) ad hoc

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars aux mains de syndic(-ques) ad hoc et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice.

État des plaintes portées au conseil de discipline par le bureau du syndic ou par les syndic(-ques) ad hoc

	NOMBRE
Plaintes du bureau du syndic ou des syndic(-ques) ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	1
Plaintes portées par le bureau du syndic ou par les syndic(-ques) ad hoc au conseil de discipline au cours de l'exercice	2
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes	6
Plaintes du bureau du syndic ou des syndic(-ques) ad hoc fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	1
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé(e) a été acquitté(e) sur chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé(e) a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré(e) coupable sur au moins un chef d'infraction	1
Plaintes du bureau du syndic ou des syndic(-ques) ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice	2

Nombre de plaintes, déposées par le bureau du syndic ou par les syndic(-ques) ad hoc au conseil de discipline au cours de l'exercice, concernées par chacune des catégories d'infractions

	NOMBRE
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne (a. 57), à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste (a. 58), à l'utilisation illégale du titre de docteur (a. 58.1) ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession (a. 59.2)	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel (a. 59.1 ou au <i>Code de déontologie</i> des membres de l'ordre professionnel)	0
Infractions à caractère sexuel envers une tierce personne	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence (a. 59.1.1)	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicomis, etc.)	0
Infractions liées à la qualité des services rendus par le(la) professionnel(le)	1
Infractions liées au comportement du(de la) professionnel(le)	0
Infractions liées à la publicité	0
Infractions liées à la tenue de dossiers du(de la) professionnel(le)	0
Infractions techniques et administratives	1
Entraves au comité d'inspection professionnelle (a. 114)	0
Entraves au bureau du syndic (a. 122, al. 2)	2
Infractions liées au non-respect d'une décision	2
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus (a. 122.0.1)	0
Condamnations du(de la) professionnel(le) par un tribunal canadien (a. 149.1)	0

Note : comme une plainte peut concerner plusieurs catégories de nature d'infraction, le nombre total des plaintes issu de ce tableau peut être plus élevé que le nombre de plaintes ayant fait l'objet d'un dépôt au conseil de discipline.

Activité de formation suivie par les membres du bureau du syndic au 31 mars

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Actes dérogatoires à caractère sexuel	2	0

RAPPORT DES ACTIVITÉS

relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes d'honoraires

Composition du comité d'arbitrage

MEMBRES

Aurélie Desjardins, orthophoniste

Joanne Landry, orthophoniste

Charles Martin, orthophoniste

Conciliation de comptes d'honoraires

	NOMBRE
Demandes de conciliation de comptes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	5
Demandes de conciliation de comptes reçues au cours de l'exercice (au total)	1
Demandes de conciliation de comptes présentées dans les 45 jours suivant la réception du plus récent compte ou de la plus récente échéance d'un versement (a. 88, al. 2, par. 1)	0
Demandes de conciliation de comptes présentées dans les 45 jours suivant la décision du conseil de discipline qui remet expressément en question la qualité ou la pertinence de l'acte professionnel facturé (a. 88, al. 6)	0
Demandes de conciliation de comptes présentées hors délai	1
Demandes de conciliation de comptes non recevables pour des motifs autres que la prescription des délais	0
Demandes de conciliation de comptes ayant conduit à une entente au cours de l'exercice	0
Demandes de conciliation de comptes n'ayant pas conduit à une entente au cours de l'exercice	5
Demandes de conciliation de comptes abandonnées par le(la) demandeur(-resse) au cours de l'exercice	1
Demandes de conciliation de comptes pendantes au 31 mars de l'exercice	0

Arbitrage des comptes d'honoraires

Une (1) demande d'arbitrage de comptes était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et trois (3) demandes d'arbitrage de comptes ont été reçues au cours de l'exercice.

Aucune (0) demande demeure pendante au 31 mars de l'exercice.

RAPPORT DES ACTIVITÉS du comité de révision (des décisions du bureau du syndic)

Composition du comité de révision

MEMBRES

Marie-Christine Antil, présidente (nommée parmi les personnes dont le nom figure sur la liste dressée par l'Office des professions)

Valérie Lecavalier, audiologiste et présidente substitut

Léa-Laurence Dionne, orthophoniste

Alexis Pinonnault-Skvarenina, audiologiste

Kathleen Roy, orthophoniste

A AUSSI OCCUPÉ LA FONCTION DE MEMBRE AU COURANT DE L'EXERCICE

Maxime Simard (jusqu'au 30 septembre 2023)

Demandes d'avis adressées au comité de révision et avis rendus

	NOMBRE	
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	1	
	PRÉSENTÉES DANS LES 30 JOURS	PRÉSENTÉES APRÈS LE DÉLAI DE 30 JOURS
Demandes d'avis reçues au cours de l'exercice	2	0
Demandes d'avis abandonnées ou retirées par le(la) demandeur(-resse) au cours de l'exercice	1	0
	AVIS RENDUS DANS LES 90 JOURS SUIVANT LA RÉCEPTION DE LA DEMANDE	AVIS RENDUS APRÈS LE DÉLAI DE 90 JOURS
Demandes pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice	2	0
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice	0	



Nature des avis rendus par le comité de révision au cours de l'exercice

	NOMBRE
Il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline	2
Suggestion au syndic de terminer son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et de suggérer la nomination d'un(e) syndic(-que) ad hoc, qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0

Avis où le comité a au cours de l'exercice

	NOMBRE
Suggéré au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle (a. 123.5, al. 2)	0

Formation des membres du comité de révision relative à leurs fonctions

	NOMBRE DE PERSONNES L'AYANT SUIVIE	NOMBRE DE PERSONNES NE L'AYANT PAS SUIVIE
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	5	0

RAPPORT DES ACTIVITÉS du conseil de discipline

Composition du conseil de discipline

MEMBRES

Présidente ou président, avocate désignée ou avocat désigné par le gouvernement du Québec par l'intermédiaire du Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels

Isabelle Bond, orthophoniste

Émilie Desrosiers, orthophoniste

Ginette Diamond, orthophoniste

Lucie Morin, orthophoniste

Manon Poulin, orthophoniste

Sophie Waridel, audiologiste

SECRÉTAIRE DU CONSEIL DE DISCIPLINE

M^e Geneviève Pépin

Plaintes au conseil de discipline

	NOMBRE
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	1
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	2
Plaintes portées par un(e) syndic(-que) ou syndic(-que) adjoint(e)	2
Plaintes portées par un(e) syndic(-que) ad hoc	0
Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	1
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	2

Nature des plaintes dites privées déposées au conseil de discipline

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

Recommandations du conseil de discipline adressées au conseil d'administration au cours de l'exercice

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au conseil d'administration au cours de l'exercice.

Requêtes en inscription au tableau à la suite d'une radiation ou requêtes en reprise du plein droit d'exercice

Aucune requête en vertu de l'article 161 du *Code des professions* n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

Activité de formation suivie par les membres du conseil de discipline, autre que la présidente ou le président, au 31 mars

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Actes dérogatoires à caractère sexuel	6	0
Formation sur le processus disciplinaire	5	1

RAPPORT DES ACTIVITÉS

relatives aux infractions pénales prévues au *Code des professions* ou aux lois professionnelles

Enquêtes relatives aux infractions pénales

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent	31
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	30
En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre	30
En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	0
En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles)	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)	27
Poursuites pénales intentées	0
Actions non judiciaires (au total)	12
Avertissements incluant invitations à devenir membre de l'Ordre	1
Mises en demeure ou avis formels	11
Enquêtes fermées sans autres mesures (manque de preuves ou autres raisons)	15
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	34

Poursuites pénales

	NOMBRE
Poursuites pénales pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice (au total)	0
En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre	0
En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	0
En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles)	0
Demandes d'injonction adressées à la cour au cours de l'exercice	0
Demandes d'injonction acceptées	0
Demandes d'injonction refusées	0
Arrêts des procédures (retrait de la plainte) enregistrés au cours de l'exercice	0
Poursuites pénales pour lesquelles un jugement a été rendu au cours de l'exercice	0
En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre (a. 188.1 à 188.2)	0
où l'intimé(e) a été acquitté(e) sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé(e) a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré(e) coupable sur au moins un chef d'infraction	0
En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	0
où l'intimé(e) a été acquitté(e) sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé(e) a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré(e) coupable sur au moins un chef d'infraction	0
En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles)	0
où l'intimé(e) a été acquitté(e) sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé(e) a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré(e) coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Poursuites pénales pendantes (sans jugement rendu) au 31 mars de l'exercice	0
Jugements portés en appel au cours de l'exercice	0

Amendes imposées et créances irrécouvrables comptabilisées au cours de l'exercice

	MONTANT
Montant total des amendes imposées au cours de l'exercice	0 \$
Montant total des créances irrécouvrables comptabilisées au cours de l'exercice	0 \$

RAPPORT DES ACTIVITÉS

relatives au rôle sociétal de l'Ordre et aux communications

Rôle sociétal de l'Ordre

Comités et organisations auxquels l'Ordre a participé lors de l'exercice 2023-2024

COMITÉ OU ORGANISATION	DESCRIPTION	DATE
Le Conseil d'agrément des programmes universitaires canadiens en audiologie et orthophonie (CAPUC-AO)	CAPUC-AO est un organisme d'agrément des programmes d'études supérieures préparant les étudiantes et étudiants à la pratique de l'audiologie et de l'orthophonie. Le Conseil favorise l'excellence dans la formation des audiologistes et des orthophonistes afin d'assurer la croissance et le développement continus de ces deux professions.	Juin 2020 à aujourd'hui
Table des ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines	Constituée des 10 ordres professionnels du domaine de la santé mentale et des relations humaines. Objectif : Faire le suivi d'enjeux sociaux qui touchent la clientèle desservie par leurs membres.	En cours
Table des ordres en éducation	Constituée des cinq ordres dont les membres exercent en milieu scolaire. Objectif : Agir de manière concertée sur l'accessibilité et la qualité des services professionnels dans le milieu de l'éducation et donner une voix aux élèves en difficulté ou à risque de l'être.	En cours
Table de collaboration interprofessionnelle en santé et en services sociaux	Constituée des 29 ordres professionnels du domaine de la santé et des services sociaux. Objectif : Favoriser les échanges, la concertation et la collaboration entre les ordres issus du domaine de la santé et des services sociaux sur des dossiers d'intérêt commun pour le mieux-être de la santé de la population.	En cours

Commentaires de l'Ordre à l'égard de projets de loi ou de projets de règlement du domaine de compétence de l'Ordre, positionnements, consultations et mémoires

TITRE DE LA CONSULTATION, DU RÈGLEMENT OU DU PROJET DE LOI	ORGANISATION/MINISTÈRE	TYPE DE RÉPONSE	DATE DU DÉPÔT OU DE L'ENVOI
Consultation en vue de l'élaboration du <i>Plan d'action gouvernemental Vieillir et vivre ensemble 2024-2029</i>	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Mémoire	Avril 2023
Chantier de modernisation du système professionnel	Office des professions	Réponses au sondage	Octobre 2023
Consultation concernant la révision du programme d'aides auditives de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)	Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)	Recommandations	Janvier 2024
Chantier sur l'exercice du diagnostic dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines	Office des professions	Argumentaire	Février 2024

L'Ordre collabore pleinement aux travaux du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Voici la liste des comités et forums auxquels l'Ordre participe.

- Comité exécutif
- Comité de gouvernance
- Forum des présidences
- Forum des directions générales
- Forum des syndicats
- Forum des secrétaires de conseil de discipline
- Forum de l'inspection professionnelle
- Forum des conseillers et conseillères juridiques
- Forum sur l'exercice illégal
- Forum de l'admission
- Réseau des communicateurs du système professionnel

Communications avec les membres de l'Ordre

Durant l'année financière 2023-2024, un total de trente-huit (38) courriels ont été transmis aux membres. Ces différents envois peuvent se définir par quelques catégories :

TYPE D'ENVOIS	NOMBRE D'ENVOIS
Infolettre régulière	11
Infolettre de la formation continue	11
Infolettre exclusive (contenu fourni par les partenaires de l'Ordre)	2
Avis (renouvellement de cotisation, élections, sondage, communiqué, etc.)	7
Invitation événement (webinaire, formation, AGA, etc.)	7

Site Web

L'[Espace membres](#), une section dédiée aux membres, mais accessible au public, est mis à jour continuellement. L'ensemble des articles de l'infolettre régulière s'y trouvent.

Médias sociaux

L'OOAQ utilise principalement trois plateformes de médias sociaux : Facebook, LinkedIn et YouTube. L'OOAQ a également créé deux groupes Facebook privés, accessibles uniquement aux membres orthophonistes et audiologistes.

MÉDIA SOCIAL	NOMBRE TOTAL DE PUBLICATIONS	NOMBRE TOTAL D'ABONNÉS ET D'ABONNÉES (+ VARIATION DANS LA DERNIÈRE ANNÉE)
Facebook – Grand public	136	9 031 (+ 925)
Facebook – Groupe privé en orthophonie	65	1 850 (+ 282)
Facebook – Groupe privé en audiologie	65	324 (+ 40)
LinkedIn	42	1 674 (+ 401)
YouTube	9	399 (+ 40)

Publicité

L'OOAQ n'a pas fait de campagnes de publicité au cours de l'exercice 2023-2024. Cependant, vingt-neuf (29) publications Facebook ont été mises de l'avant pour un montant total de 685,50 \$.

Lobbyisme

L'ensemble des activités de lobbyisme de l'OOAQ, présentes et passées, sont inscrites dans le [Carrefour Lobby Québec](#), comme prescrit par la [Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme](#).

RAPPORT DES ACTIVITÉS

relatives à l'équité, la diversité et l'inclusion

En tant qu'organisation dont la mission première est la protection du public, l'Ordre s'engage à jouer un rôle actif dans la lutte contre le racisme et toutes formes de discrimination. Pour ce faire, l'Ordre sensibilise et accompagne ses membres, le personnel et les membres du conseil d'administration vers une responsabilisation et une prise de conscience active des biais discriminatoires qui engendrent des préjugés. De plus, l'Ordre reconnaît que cet engagement repose sur des processus d'amélioration continue visant à protéger le public de façon durable, notamment en matière d'inspection, de formation et de communication.

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL POUR LA VALORISATION DE LA DIVERSITÉ ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET TOUTES AUTRES FORMES DE DISCRIMINATION

Paul-André Gallant, orthophoniste, président

Emmanuelle Léger-Provost, orthophoniste

Jeanne Burger, orthophoniste

Debora Militzer, orthophoniste

Nada Carlomusto, orthophoniste

Marion Misériaux, orthophoniste

Karina Ismail, orthophoniste

Milana Schipper, orthophoniste

Manar Jaber, orthophoniste

Sandrine Umunoza, orthophoniste

Les réalisations de l'OOAQ en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI)

- Début d'une démarche organisationnelle s'appuyant sur le modèle *GDEIB (Global Diversity, Equity & Inclusion Benchmarks)*, modèle universel et reconnu mondialement. Un plan d'action spécifique est prévu pour la fin de l'année 2024.
- Accompagnement des candidates et candidats en démarche d'équivalence.
- Ajout de formations dédiées sur Socrate, la plateforme de développement professionnel.
- Mise à jour régulière d'une [page Web dédiée à l'ÉDI](#).
- Communications aux membres (infolettres).
- Processus de révision de la section « Communications représentatives » de la politique de communication de l'Ordre et élaboration de lignes directrices. Celles-ci seront déposées au cours du prochain exercice financier.
- Dimensions inclusion et diversité au procédurier d'inspection.
- Personne-ressource au sein de l'Ordre pour recevoir les plaintes, notamment en cas de situation discriminatoire.

PRIX ET DISTINCTIONS

Au cours de l'exercice 2023-2024, l'Ordre a reconnu l'excellence et l'engagement de ses membres. Une remise de prix a eu lieu, dans un premier temps, lors de l'assemblée générale annuelle 2023 et, dans un second temps, lors de cérémonies virtuelles. L'implication et le désir de faire une différence dans leur pratique professionnelle ont été soulignés chez plusieurs orthophonistes et audiologistes.

Lauréates et lauréats des prix, bourses, distinctions et subventions de recherche de l'OOAQ

PRIX DE CARRIÈRE GERMAINE-HUOT 2023

Monsieur Ronald Choquette, audiologiste

Ce prix reconnaît la contribution significative à l'avancement de la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste.

Au cours de sa carrière, monsieur Choquette s'est dévoué auprès de la relève en audiologie ainsi que de multiples clientèles. Depuis plus de 10 ans, il occupe un poste de professeur de formation pratique à l'École d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal, ce qui lui a permis de participer directement à la formation clinique de près de 250 étudiantes et étudiants.

Grâce à ses expertises variées, il s'est aussi impliqué auprès de nombreuses associations où il a pu offrir aux personnes ayant des problèmes d'audition des services de qualité visant à les informer, les rassurer et améliorer leur qualité de vie. Notons particulièrement son importante contribution auprès de l'Académie canadienne d'audiologie, de l'Association québécoise des orthophonistes et des audiologistes, d'Audition Québec et d'Acouphènes Québec.

Au cours de sa carrière, monsieur Choquette a pu contribuer au mieux-être de la collectivité. Soulignons notamment sa grande expertise en amplification auditive ainsi que son apport important à la formation des audiologistes et des candidates et candidats à la profession. Il est une référence en intervention clinique en audiologie.

Le prix de carrière Germaine-Huot est constitué d'une œuvre d'art réalisée par un artiste québécois et d'une bourse de 3000 \$, offerte avec la collaboration de Beneva.

PRIX INNOVATION SOCIALE-DESJARDINS 2023

Programme d'intervention ESCALADE

Mesdames Chantal Desmarais et **Véronique Caron**, orthophonistes

Ce prix a pour but d'encourager l'esprit d'entrepreneuriat social, la créativité, le dynamisme et l'engagement d'une ou un membre dans la réalisation d'un projet ou d'une démarche novatrice contribuant à l'accroissement de l'accessibilité aux services en orthophonie ou en audiologie pour des populations vulnérables du Québec. Mesdames Chantal Desmarais et Véronique Caron ont reçu ce prix pour la mise en place du programme d'intervention ESCALADE, un programme qui vise l'accompagnement des adolescentes et adolescents ayant un trouble développemental du langage (TDL). Sous la responsabilité de madame Desmarais, une équipe de recherche de l'Université Laval ainsi que des partenaires des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux ont conçu le programme pour répondre au manque criant de ressources. Le programme ESCALADE permet d'accompagner les adolescentes et adolescents qui ont un TDL dans la connaissance de soi et dans la maîtrise de stratégies qui favorisent le développement de meilleures habiletés de communication.

Les récipiendaires du prix Innovation sociale-Desjardins remportent une bourse de 3000 \$ pour réaliser un projet ou entreprendre une démarche innovatrice contribuant de façon particulière à l'accroissement de l'accessibilité aux services en orthophonie ou en audiologie pour des populations vulnérables du Québec.

PRIX CARDOZO-CODERRE 2022

Ce prix vise à reconnaître, chez les finissantes et finissants de chaque programme de maîtrise en orthophonie et en audiologie des universités québécoises, l'engagement social et préprofessionnel manifesté au cours de la préparation à la profession. Les récipiendaires 2022 sont :

- **monsieur Assan Mary Cédras**, audiologiste, finissant de l'Université de Montréal;
- **madame Ariane Clossey-Fortin**, orthophoniste, finissante de l'Université du Québec à Trois-Rivières;
- **madame Geneviève Lamoureux**, orthophoniste, finissante de l'Université Laval;
- **madame Nida Latif**, orthophoniste, finissante de l'Université McGill;
- **madame Mathilde Lefebvre-Demers**, audiologiste, finissante de l'Université Laval;
- **madame Lyann Porfilio-Mathieu**, orthophoniste, finissante de l'Université de Montréal.

Chaque récipiendaire a reçu une œuvre d'art ainsi qu'une bourse offerte avec la collaboration de La Personnelle assurances générales.

PARTENARIAT DE RECHERCHE OOAQ-REPAR 2023

Le programme de partenariat de recherche entre l'Ordre et le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR) du Fonds de recherche du Québec-Santé (FRQ-S) vise à encourager la recherche en orthophonie et en audiologie permettant d'améliorer la pratique clinique et la qualité des services offerts à la population en matière de troubles de la communication.

Les projets gagnants sont :

- **État des besoins orthophoniques et de la prise en charge des personnes atteintes de la COVID longue au Québec : vers l'établissement de recommandations provinciales adaptées aux besoins orthophoniques de cette clientèle**, mené par madame Myriam Breton (orthophoniste) et son cochercheur monsieur Vincent Martel-Sauvageau (orthophoniste);
- **Projet d'amélioration des outils d'évaluation clinique de l'hyperacousie et de la misophonie au Québec**, mené par madame Claudia Côté (audiologiste) et son cochercheur monsieur Philippe Fournier (audiologiste).

Une subvention de recherche est offerte pour la réalisation de ce projet au cours des deux (2) prochaines années. Beneva collabore également au financement du programme.

Lauréate du prix du système professionnel

MÉRITE DU CIQ 2023

Madame Sylvie A. Bilodeau, audiologiste

Témoignage d'appréciation de la part des congénères et de l'ensemble du monde professionnel, ce prix constitue une reconnaissance de prestige pour les membres à qui il est décerné.

Madame Sylvie A. Bilodeau a été récompensée pour ses réalisations remarquables au sein de sa profession, de son ordre et du système professionnel. Membre de l'OOAQ depuis 35 ans, son parcours varié et l'ensemble de ses implications au sein de l'Ordre sont la preuve de sa grande détermination à soutenir les membres concrètement dans l'adoption des meilleures pratiques professionnelles, et ce, au bénéfice de la population.

Par son implication, madame Bilodeau a contribué au rayonnement de la profession d'audiologiste et au développement de la relève de sa profession. Cette année, le mérite du CIQ est attribué à une personne rigoureuse, efficace, respectueuse et une référence exceptionnelle pour l'ensemble des professionnelles et professionnels.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES

Mouvements au Tableau des membres de l'Ordre

	O	A	TOTAL
Membres inscrit(e)s au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2023	3 286	500	3 786
Permis délivrés aux diplômé(e)s d'une université québécoise (art. 184)	152	30	182
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence	11	27	38
de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	–	23	23
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	10	4	14
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	1	–	1
Permis délivrés aux titulaires d'une autorisation légale d'exercer hors Québec	1	1	2
Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	7	–	7
Permis restrictifs temporaires	6	–	6
Délivrés en vertu de l'article 42.1 par 1	4	–	4
Délivrés en vertu de l'article 42.1 par 1.1	2	–	2
Permis temporaires délivrés (en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française)	5	–	5
Membres réinscrit(e)s (excluant les réinscriptions à la suite de radiations administratives en raison de non-paiement au 1 ^{er} avril 2023)	75	10	85
Membres radié(e)s du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant radié(e)s au 31 mars	1	–	1
Membres retiré(e)s du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retiré(e)s au 31 mars 2024	132	22	154
Membres inscrit(e)s au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2024	3 410	546	3 956

Autorisations spéciales

	O	A	TOTAL
Accordées	3	1	4

Membres inscrit(e)s au Tableau à la fin de la période selon le genre

	O	A
Femmes	3 319	477
Hommes	90	69
Ne s'identifie à aucun de ces genres	1	–
TOTAL	3 410	546

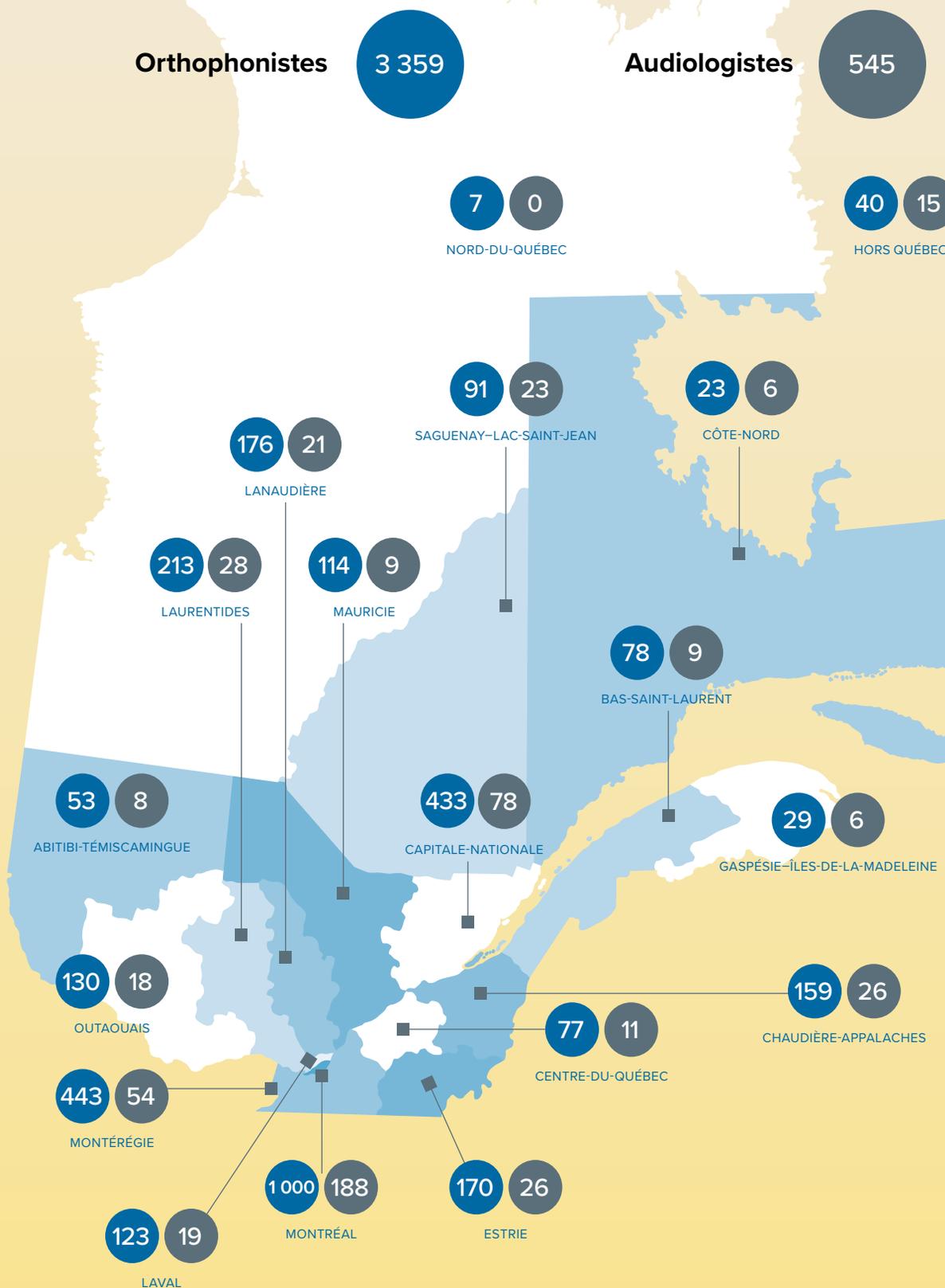
Membres inscrit(e)s au Tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle payable au 1^{er} avril 2024, selon la classe des membres

CLASSE	MONTANT
Inscrit(e)	734,29 \$
Retraité(e)	183,57 \$

Répartition selon le type de permis d'exercice au 31 mars 2024

	O	A	TOTAL
Inscrit(e)	3 346	545	3 891
Temporaire	6	–	6
Restrictif temporaire	7	–	7
Retraité(e)	51	1	52
TOTAL	3 410	546	3 956

Nombre de membres actifs ou actifs



Nombre de membres inscrit(e)s selon la catégorie de permis au 31 mars 2024

	NOMBRE
Audiologistes	545
Orthophonistes	3 405
Orthophonistes-audiologistes*	6
TOTAL	3 956

* Pour tous les tableaux, un(e) (1) de ces membres sera comptabilisé(e) dans la catégorie audiologiste et cinq (5) le seront dans la catégorie orthophoniste.

Nombre de membres inscrit(e)s avec limitation ou suspension du droit d'exercer au 31 mars 2024

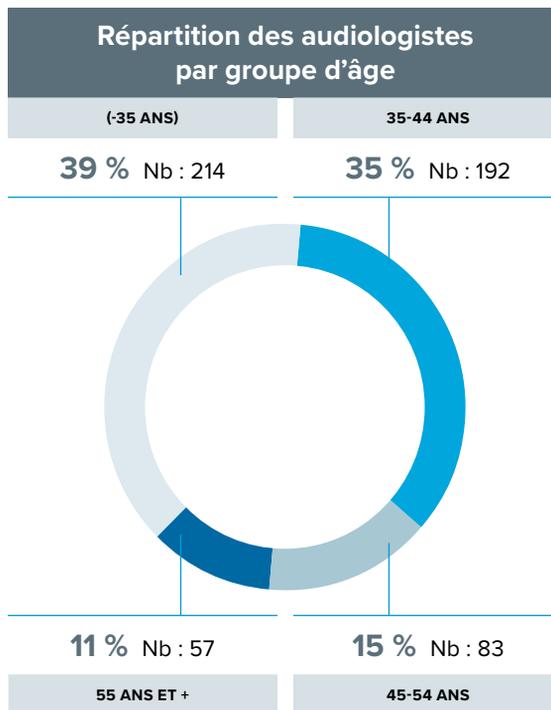
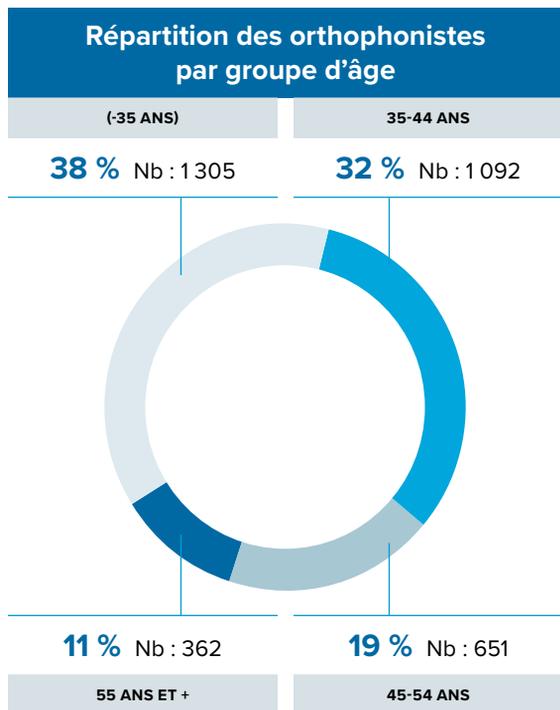
	O	A	TOTAL
Nombre de membres avec limitation du droit d'exercer	4	2	6
Nombre de membres avec suspension du droit d'exercer	–	–	–

Membres retiré(e)s et radié(e)s du Tableau au cours de l'exercice et demeurant retiré(e)s au 31 mars 2024

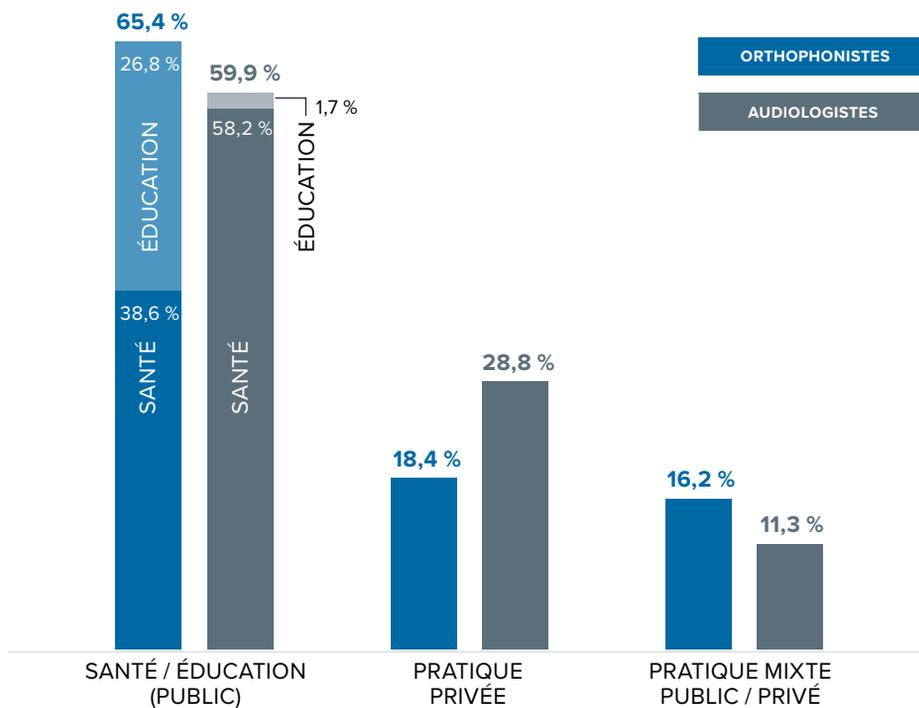
MOTIF DE RETRAIT	O	A	TOTAL
Congé parental	60	7	67
Congé sans solde	2	1	3
Décès	2	1	3
Délai OQLF	–	–	–
Départ – extérieur	8	1	9
Invalidité/maladie	7	2	9
Réorientation de carrière	14	2	16
Retour aux études	3	–	3
Retraite	26	6	32
Autres	2	1	3
Radiations administratives – Non-paiement	8	1	9
Radiations	1	–	1
TOTAL DES MEMBRES RETIRÉ(E)S au cours de l'exercice et demeurant retiré(e)s au 31 mars	133	22	155
RÉVOCATION DE PERMIS	–	–	–

Nombre de personnes inscrites au registre des stagiaires au 31 mars 2024

	NOMBRE
Nombre d'inscriptions	439



Répartition des membres actives et actifs selon le milieu de pratique



INFORMATIONS FINANCIÈRES

72	RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS
74	ÉTATS FINANCIERS
74	Résultats
75	Évolution des soldes de fonds
76	Bilan
77	Flux de trésorerie
78	Notes complémentaires
85	Renseignements complémentaires



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

AUX ADMINISTRATEURS DE
L'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC (l'« Ordre »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

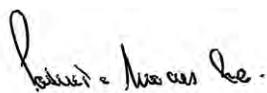
Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Michel Poirier, CPA, auditeur

Vaudreuil-Dorion

Le 14 juin 2024

ÉTATS FINANCIERS

Résultats

exercice clos le 31 mars 2024

	BUDGET	2024	2023
	\$	\$	\$
PRODUITS			
Cotisations annuelles	2 778 117	2 807 549	2 539 529
Admissions, équivalences et permis	118 450	126 576	132 126
Assurance responsabilité professionnelle	27 000	27 379	26 378
Formation continue	196 500	333 981	471 062
Discipline	12 000	13 914	9 210
Services aux membres	54 434	51 976	40 655
Exercice illégal et usurpation de titre	2 500	3 960	28 540
Ventes et locations de biens et services	30 000	18 950	29 325
Revenus de placements	40 000	82 542	66 169
Subventions	11 500	9 661	31 397
Revenus d'apports reportés aux immobilisations	15 380	15 380	15 380
Autres	–	382	1 215
	3 285 881	3 492 250	3 390 986
CHARGES D'EXPLOITATION			
Admission, équivalence et tableau des membres (annexe A)	458 617	456 509	448 753
Inspection professionnelle (annexe B)	423 348	396 294	336 247
Formation continue (annexe C)	405 295	403 614	666 703
Conseil de discipline (annexe D)	37 923	16 550	56 657
Exercice illégal et usurpation de titre (annexe E)	19 300	6 970	16 845
Services aux membres (annexe F)	58 600	71 313	49 536
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe G)	458 946	453 769	420 429
Bureau du syndic (annexe H)	457 266	464 335	446 239
Comité de révision (annexe I)	1 222	2 739	158
Gouvernance et reddition de comptes (annexe J)	688 717	669 816	678 269
Communication (annexe K)	567 939	547 173	656 594
Conseil interprofessionnel du Québec	23 500	27 094	21 964
	3 600 673	3 516 176	3 798 394
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(314 792)	(23 926)	(407 408)

Évolution des soldes de fonds

exercice clos le 31 mars 2024

	AFFECTÉS À L'INTERNE (note 14)	INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	NON AFFECTÉ	2024 TOTAL	2023 TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	493 049	360 842	252 888	1 106 779	1 514 187
Insuffisance des produits sur les charges	(36 821)	(119 597)	132 492	(23 926)	(407 408)
Investissement en immobilisations	–	46 037	(46 037)	–	–
SOLDE À LA FIN	456 228	287 282	339 343	1 082 853	1 106 779

Bilan

au 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	3 725 907	3 104 890
Débiteurs (note 4)	77 753	24 290
Charges payées d'avance	95 532	102 015
	3 899 192	3 231 195
PLACEMENTS (note 5)	1 052 690	1 183 860
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	189 584	216 324
ACTIFS INCORPORELS (note 7)	159 218	221 418
	5 300 684	4 852 797
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 9)	1 090 456	1 069 726
Produits perçus d'avance (note 10)	3 065 855	2 598 904
Apports reportés (note 11)	–	488
	4 156 311	3 669 118
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 12)	61 520	76 900
	4 217 831	3 746 018
SOLDES DE FONDS		
AFFECTÉS À L'INTERNE (note 14)	456 228	493 049
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	287 282	360 842
NON AFFECTÉS	339 343	252 888
	1 082 853	1 106 779
	5 300 684	4 852 797

Engagements contractuels (note 13)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,



, président



, trésorier

Flux de trésorerie

exercice clos le 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(23 926)	(407 408)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
variation de juste valeur des placements cotés en bourse	(2 987)	140 019
amortissement des immobilisations corporelles	49 923	51 662
amortissement des actifs incorporels	85 054	86 409
amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(15 380)	(15 380)
	92 684	(144 698)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	440 213	341 515
	532 897	196 817
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette du placement – Fonds de prévention	692	868
Variation nette des placements cotés en bourse	133 465	480 955
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(23 183)	(6 391)
Acquisition d'actifs incorporels	(22 854)	(31 944)
	88 120	443 488
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	621 017	640 305
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	3 104 890	2 464 585
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	3 725 907	3 104 890

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre est constitué en vertu du *Code des professions* du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Il regroupe et encadre ses membres qui exercent les professions d'orthophoniste et d'audiologiste à titre et à activités réservées dans le but de protéger le public.

2. Prévisions budgétaires

Les chiffres présentés dans l'état des résultats et les renseignements complémentaires sous la colonne « Budget » sont fournis à titre d'information seulement et n'ont pas fait l'objet d'un audit.

3. Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et actifs incorporels amortissables.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports relatifs aux immobilisations sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations puis amortis au même rythme que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Les produits provenant des activités de formation sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client.

Les produits provenant des amendes sont comptabilisés lorsqu'ils deviennent exigibles et que leur encaissement est raisonnablement certain.

Les cotisations, les revenus de placement et tous les autres produits sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Ventilation des charges

L'Ordre applique la méthode de répartition des charges par fonction. Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les charges indirectes sont attribuées en fonction d'une clé de répartition selon un prorata pour chacun des départements. Les pourcentages de répartition de ces charges ont été déterminés par la direction en fonction des charges directement attribuables à chacune des fonctions.

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	MÉTHODES	TAUX ET PÉRIODE
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	10 ans
Matériel de tournage	Dégressif	20 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, le taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	MÉTHODES	TAUX ET PÉRIODES
Site Web	Linéaire	3 ans
Logiciel d'inscription des membres	Dégressif	30 %
Logiciel de formation continue	Linéaire	3 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Fonds de stabilisation des primes d'assurance

En vertu du contrat d'assurance responsabilité des membres de l'Ordre, une somme de 50 000 \$ est déposée auprès de l'assureur afin de garantir la stabilité des primes. Ce dernier pourra prélever jusqu'à 50 000 \$ pour compenser les pertes du programme pour une année.

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Ordre qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'Ordre évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements des fonds de prévention et de stabilisation des primes d'assurance.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements négociés en bourse.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

4. Débiteurs

	2024	2023
	\$	\$
Clients	61 923	9 117
Provision pour créances douteuses	(690)	—
	61 233	9 117
Subvention à recevoir (note 11)	4 112	—
Autres	12 408	15 173
	77 753	24 290

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

5. Placements

	2024	2023
	\$	\$
Placements négociés en bourse ^(a)	973 452	1 105 314
Fonds de prévention	29 238	28 546
Fonds de stabilisation des primes d'assurance	50 000	50 000
	1 052 690	1 183 860

a) Les placements cotés en bourse se composent de fonds négociés en bourse (FNB) et de fiducies de redevance.

6. Immobilisations corporelles

	2024			2023
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	173 700	134 457	39 243	49 063
Matériel informatique	260 218	209 143	51 075	43 525
Améliorations locatives	240 530	142 928	97 602	121 655
Matériel de tournage	2 890	1 226	1 664	2 081
	677 338	487 754	189 584	216 324

7. Actifs incorporels

	2024			2023
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
	\$	\$	\$	\$
Site Web	93 750	73 709	20 041	31 788
Logiciel d'inscription des membres	314 025	195 515	118 510	160 542
Logiciel de formation continue	45 477	24 810	20 667	29 088
	453 252	294 034	159 218	221 418

8. Emprunt bancaire

L'Ordre détient une marge de crédit sous forme de carte de crédit d'un montant autorisé de 80 000 \$, portant intérêt au taux 10,95 %. Au 31 mars 2024, la marge de crédit n'était pas utilisée.

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

9. Crédoiteurs

	2024	2023
	\$	\$
Fournisseurs et charges courues	111 758	118 883
Salaires et vacances à payer	309 823	357 662
Office des professions à payer	109 145	103 095
Assurances responsabilité à payer	125 971	99 759
Taxes de vente	433 759	390 327
	1 090 456	1 069 726

Au 31 mars 2024, les sommes à remettre à l'état totalisent 459 218 \$ (409 159 \$ au 31 mars 2023).

10. Produits perçus d'avance

	2024	2023
	\$	\$
Cotisations	3 005 703	2 570 190
Formation continue	60 152	28 714
	3 065 855	2 598 904

11. Apports reportés

Les apports reportés sont constitués d'une subvention reçue du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec pour le développement d'une capsule Web explicative dans le cadre du Programme d'aide à la reconnaissance des compétences (PARC). Le tableau suivant résume les sommes non engagées en fin d'exercice :

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	488	14 104
Encaissements de l'exercice	5 061	12 653
Constatés à titre de produits de l'exercice	(9 661)	(26 269)
Subvention à recevoir	4 112	–
Solde à la fin	–	488

12. Apports reportés afférents aux immobilisations

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	76 900	92 280
Apport constaté à titre de produits de l'exercice	(15 380)	(15 380)
Solde à la fin	61 520	76 900

Ces apports affectés sont amortis linéairement au même rythme que l'immobilisation à laquelle ils sont rattachés, soit les améliorations locatives, sur une période de 10 ans.

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

13. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 728 808 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	BAIL	LICENCES INFORMATIQUES	SUPPORT INFORMATIQUE	TOTAL
	\$	\$	\$	\$
2025	127 848	44 400	6 000	178 248
2026	127 848	44 400	6 000	178 248
2027	127 848	44 400	–	172 248
2028	127 848	29 600	–	157 448
2029	42 616	–	–	42 616
	554 008	162 800	12 000	728 808

14. Fonds affectés à l'interne

Le conseil d'administration de l'Ordre a résolu de créer des affectations internes dont l'objet est d'accumuler des sommes permettant de soutenir les dépenses futures prévues pour ces affectations. Le détail des mouvements des affectations est le suivant :

	SOLDE 31 MARS 2023	AFFECTATION	UTILISATION	SOLDE 31 MARS 2024
	\$	\$	\$	\$
Sécurité informationnelle – Travaux	93 049	–	(36 821)	56 228
Sécurité informationnelle – Fonds dédié	400 000	–	–	400 000
	493 049	–	(36 821)	456 228

L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

15. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Ordre est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux comptes clients.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Ordre l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Ordre est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des fonds négociés en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

	BUDGET	2024	2023
	\$	\$	\$
ANNEXE A – ADMISSION, ÉQUIVALENCE ET TABLEAU DES MEMBRES			
Salaires et charges sociales	263 359	253 935	253 589
Perfectionnement	1 000	685	2 381
Représentation et déplacement	1 200	2 334	–
Abonnements, adhésions et contributions	1 300	–	2 587
Formations destinées aux candidat(e)s	–	7 434	8 673
Dépenses du comité	9 980	8 649	6 497
Honoraires professionnels	11 500	9 173	10 637
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	170 278	174 299	164 389
	458 617	456 509	448 753

ANNEXE B – INSPECTION PROFESSIONNELLE

Salaires et charges sociales	251 730	226 329	197 135
Perfectionnement	3 000	1 246	390
Représentation et déplacement	2 500	4 060	1 300
Honoraires professionnels	800	221	–
Dépenses du comité	17 500	13 130	14 247
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	147 818	151 308	123 175
	423 348	396 294	336 247

ANNEXE C – FORMATION CONTINUE

Salaires et charges sociales	246 997	238 158	262 792
Représentation et déplacement	1 000	–	11 170
Honoraires professionnels	2 000	–	2 622
Honoraires	3 000	11 308	7 615
Frais technologiques et autre matériel	250	45	28 325
Location de salles et d'équipements	1 500	–	102 465
Autres	–	–	7 485
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	150 548	154 103	244 229
	405 295	403 614	666 703

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

	BUDGET	2024	2023
	\$	\$	\$
ANNEXE D – CONSEIL DE DISCIPLINE			
Expertises, enquêtes et autres services externes	29 300	6 393	33 731
Frais de publication	–	256	–
Dépenses du comité	2 450	3 570	2 151
Autres	–	12	20
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	6 173	6 319	20 755
	37 923	16 550	56 657

ANNEXE E – EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE

Honoraires professionnels	16 700	4 309	10 674
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	2 600	2 661	6 171
	19 300	6 970	16 845

ANNEXE F – SERVICES AUX MEMBRES

Bourses et mérites	29 000	41 996	28 520
Dépenses du comité	3 000	2 089	2 870
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	26 600	27 228	18 146
	58 600	71 313	49 536

ANNEXE G – NORMES PROFESSIONNELLES ET SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Salaires et charges sociales	278 190	268 235	242 028
Perfectionnement	1 500	227	1 680
Représentation et déplacement	–	46	–
Honoraires professionnels	10 000	11 634	22 388
Autres	–	374	320
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	169 256	173 253	154 013
	458 946	453 769	420 429

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

	BUDGET	2024	2023
	\$	\$	\$
ANNEXE H – BUREAU DU SYNDIC			
Salaires et charges sociales	252 769	243 725	247 733
Honoraires	–	–	3 457
Perfectionnement	2 000	1 626	1 225
Représentation et déplacement	200	–	–
Expertises, enquêtes et autres services externes	28 000	35 843	30 356
Honoraires professionnels	1 000	2 686	–
Dépenses de comité	–	2 811	–
Autres	100	357	–
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	173 197	177 287	163 468
	457 266	464 335	446 239
ANNEXE I – COMITÉ DE RÉVISION			
Honoraires	200	1 693	100
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	1 022	1 046	58
	1 222	2 739	158

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

	BUDGET	2024	2023
	\$	\$	\$
ANNEXE J – GOUVERNANCE ET REDDITION DE COMPTES			
Salaires et charges sociales	311 975	300 810	296 723
Perfectionnement	–	549	–
Dépenses du conseil d'administration	76 000	67 659	64 636
Dépenses du comité de gouvernance	2 500	1 489	2 357
Dépenses du comité ad hoc du C.A.	–	150	–
Dépenses du comité d'audit	1 300	2 720	1 477
Dépenses du comité ressources humaines	2 000	1 257	1 624
Honoraires professionnels	15 000	6 164	29 500
Honoraires auditeur	9 000	13 200	12 950
Assemblée générale annuelle	6 100	7 180	7 821
Élections	2 000	–	–
Rapport annuel et OPQ	13 000	12 897	12 115
Autres	–	–	600
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	249 842	255 741	248 466
	688 717	669 816	678 269

ANNEXE K – COMMUNICATION

Salaires et charges sociales	292 294	281 834	339 757
Perfectionnement	500	1 865	473
Représentation et déplacement	500	168	134
Promotion et publicité	30 400	19 903	39 455
Poste et messagerie	2 000	1 715	2 219
Abonnements et adhésions	34 000	30 176	31 312
Programmation et maintien du site Web	3 400	2 526	2 382
Honoraires professionnels	750	71	337
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	204 095	208 915	240 525
	567 939	547 173	656 594

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

	BUDGET	2024	2023
	\$	\$	\$
ANNEXE L – AUTRES CHARGES			
Salaires et charges sociales	690 326	665 622	661 145
Perfectionnement	7 000	24 000	2 545
Représentation et déplacement	10 000	7 703	821
Honoraires professionnels	93 000	90 741	64 623
Abonnements et adhésions	13 500	12 900	12 555
Fournitures et frais de bureau	10 500	12 198	10 742
Impression, photocopies et courrier	3 500	2 500	7 885
Télécommunications	16 000	14 831	16 754
Licences informatiques	93 000	103 025	77 010
Frais de carte de crédit	62 300	70 794	69 161
Frais de traitement de la paie	3 200	3 730	3 617
Frais bancaires	12 000	10 803	10 270
Amortissement équipement informatique	12 000	15 632	14 869
Amortissement mobilier de bureau	10 200	10 236	12 739
Amortissement améliorations locatives	24 053	24 053	24 053
Amortissement logiciel	61 000	63 447	64 010
Amortissement site Web	21 000	21 607	22 398
Recrutement de personnel	4 000	11 678	15 970
Dons et soutiens	–	–	1 000
(Gain) perte sur variation de la juste valeur des placements cotés en bourse	–	(2 987)	140 019
Entretien et équipement de bureau	3 600	4 722	2 342
Assurance responsabilité	5 250	5 210	4 382
Location espace de bureau	146 000	159 115	143 885
Mauvaises créances	–	600	600
	1 301 429	1 332 160	1 383 395

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2024

	BUDGET	2024	2023
	\$	\$	\$
RÉPARTITION DES CHARGES D'ADMINISTRATION			
Admission (annexe A)	(170 278)	(174 299)	(164 389)
Inspection professionnelle (annexe B)	(147 818)	(151 308)	(123 175)
Formation continue (annexe C)	(150 548)	(154 103)	(244 229)
Discipline (annexe D)	(6 173)	(6 319)	(20 755)
Exercice illégal et usurpation de titre (annexe E)	(2 600)	(2 661)	(6 171)
Services aux membres (annexe F)	(26 600)	(27 228)	(18 146)
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe G)	(169 256)	(173 253)	(154 013)
Bureau du syndic (annexe H)	(173 197)	(177 287)	(163 468)
Comité de révision (annexe I)	(1 022)	(1 046)	(58)
Gouvernance et reddition de comptes (annexe J)	(249 842)	(255 741)	(248 466)
Communication (annexe K)	(204 095)	(208 915)	(240 525)
	(1 301 429)	(1 332 160)	(1 383 395)

COORDINATION

Caroline Péloquin

Coordonnatrice aux communications

CONCEPTION GRAPHIQUE ET PRODUCTION

Uzin3 | communicateurs graphiques

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives du Canada

ISBN 978-2-9818234-5-8





Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec

630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 800, Montréal (Québec) H3A 1E4
Téléphone : 514 282-9123 Sans frais : 1 888 232-9123 Télécopieur : 514 282-9541

ooaq.qc.ca

